



**Conseil économique
et social**

Distr.
GÉNÉRALE

E/CN.17/1995/6
6 février 1995
FRANÇAIS
ORIGINAL : ANGLAIS

COMMISSION DU DÉVELOPPEMENT DURABLE
Troisième session
11-28 avril 1995

ÉTUDE DES GROUPES D'ÉLÉMENTS SECTORIELS, DEUXIÈME PHASE :
TERRES, DÉSSERTIFICATION, FORÊTS ET DIVERSITÉ BIOLOGIQUE

Promotion du développement agricole et rural durable

Rapport du Secrétaire général

TABLE DES MATIÈRES

	<u>Paragraphes</u>	<u>Page</u>
INTRODUCTION	1 - 5	3
I. APERÇU GÉNÉRAL	6 - 29	4
A. Situation actuelle	6 - 8	4
B. Évaluation globale des progrès dans différents domaines d'activité visant le développement agricole et rural durable	9 - 18	5
C. Grands problèmes et améliorations souhaitables .	19 - 29	8
II. BILAN DES PROGRÈS RÉALISÉS, DES GRANDES QUESTIONS DE POLITIQUE ET DE L'EXPÉRIENCE DES PAYS	30 - 75	12
A. L'expérience des pays	30 - 67	12
1. Les pays développés	30 - 44	12
2. Les pays en développement	45 - 61	15
3. Les pays en transition	62 - 67	20
B. L'expérience des grands groupes sociaux ou		

sectoriels	68 - 75	22
----------------------	---------	----

TABLE DES MATIÈRES (suite)

	<u>Paragraphe</u> s	<u>Page</u>
III. FINANCEMENT ET TECHNOLOGIE	76 - 103	24
A. Le financement	76 - 91	24
1 Révision des mécanismes de financement . . .	76 - 82	24
2. Principales questions à résoudre	83 - 91	26
B. Technologie	92 - 103	29
1. Nouvelles techniques et transfert de technologie	92 - 99	29
2. Principaux problèmes et obstacles à lever .	100 - 103	31
IV. ÉVOLUTION ET EXPÉRIENCE RÉCENTE EN MATIÈRE DE COOPÉRATION INTERNATIONALE	104 - 123	32
A. Coopération internationale	104 - 119	32
B. La coopération entre organismes des Nations Unies	120 - 121	36
C. Les organisations n'appartenant pas au système des Nations Unies	122 - 123	36
V. CONCLUSIONS ET PROPOSITION D'ACTION	124 - 133	37
A. Conclusions : L'approche visant à promouvoir un développement agricole rural et durable a-t-elle été suivie?	124 - 127	37
B. Mesures proposées	128 - 133	40
1. Stratégie globale	128 - 131	40
2. Mesures spécifiques proposées	132 - 133	41

INTRODUCTION

1. On trouvera dans le présent document un exposé des progrès réalisés dans la poursuite des objectifs énoncés au chapitre 14 d'Action 21, intitulé "Promotion d'un développement agricole et rural durable"¹, depuis la Conférence des Nations Unies sur l'environnement et le développement (juin 1992), ainsi qu'un train de mesures recommandées. Ce rapport a été établi par l'Organisation des Nations Unies pour l'alimentation et l'agriculture (FAO), organisme maître d'oeuvre pour l'application du chapitre 14 d'Action 21, en consultation avec le Secrétariat de l'ONU, conformément aux dispositions convenues par le Comité interorganisations sur le développement durable à sa quatrième session (voir document ACC/1994/17 et Corr.1). Il est l'aboutissement de consultations et d'échanges d'informations entre les agents de coordination désignés dans les différents organismes des Nations Unies et les organisations non gouvernementales nationales et internationales. Les informations sur les pays proviennent des renseignements nationaux dont disposait la FAO.

2. Avant la tenue de la Conférence des Nations Unies sur l'environnement et le développement, on s'inquiétait de plus en plus fréquemment de savoir si le monde arriverait à nourrir ses habitants, en nombre croissant, sans détériorer l'environnement et les bases de ressources naturelles. L'une des activités centrales du système des Nations Unies a consisté à explorer les perspectives d'amélioration de la sécurité alimentaire et de la nutrition, et la viabilité du développement agricole et rural, thèmes sur lesquels étaient centrés le rapport de la FAO (1987) intitulé Agriculture : Horizon 2000² et le rapport de la Commission mondiale pour l'environnement et le développement (Commission Brundtland) (1987) Notre avenir à tous³. La Conférence FAO/Pays-Bas sur l'agriculture et l'environnement, tenue à Hertogenbosch (Den Bosch) (Pays-Bas) du 15 au 19 avril 1991, a mis ces questions en vedette dans la perspective d'un développement agricole et rural durable et dégagé les domaines où il est indispensable d'intervenir, aux échelons national et international, pour stimuler ce développement. Dans sa Déclaration de Den Bosch pour un développement agricole et rural durable⁴, la Conférence a appelé à poursuivre trois grands objectifs : a) la sécurité alimentaire, qui suppose l'équilibre voulu, à long terme, entre l'autosuffisance et l'autonomie; b) la création d'emplois et de revenus dans les zones rurales, surtout pour éliminer la pauvreté; et c) la conservation des ressources naturelles et la protection de l'environnement.

3. Ces trois objectifs ont été repris et détaillés au chapitre 14 d'Action 21, où ils ont servi à définir la notion de développement agricole et rural durable. Ces objectifs y étaient ventilés en 12 domaines d'activité corrélatifs :

- a) examen, planification et programmation intégrée des politiques agricoles, compte tenu du caractère multifonctionnel de l'agriculture et, en particulier, de son importance pour la sécurité alimentaire et le développement durable;
- b) participation de la population et mise en valeur des ressources humaines pour une agriculture viable;
- c) amélioration de la production et des systèmes d'exploitation agricoles par la diversification de l'emploi agricole et non agricole et le développement de l'infrastructure;
- d) utilisation des terres en agriculture : planification, information et éducation;
- e) conservation et régénération des terres;
- f) utilisation de l'eau pour la production vivrière et le développement durables;
- g) conservation et utilisation rationnelle des

ressources phytogénétiques pour l'alimentation et pour une agriculture viable; h) conservation et utilisation rationnelle des ressources zoogénétiques pour une agriculture viable; i) gestion des ravageurs et lutte phytosanitaire intégrées en agriculture; j) promotion de systèmes durables de phytotrophie pour accroître la production vivrière; k) diversification de l'énergie rurale pour améliorer la productivité; et l) évaluation des effets sur les plantes et les animaux du rayonnement ultraviolet dû à l'appauvrissement de la couche d'ozone stratosphérique.

4. Une réunion interorganisations organisée à la FAO (Rome) en mai 1993 a estimé qu'il convenait d'intensifier la coopération et la collaboration interinstitutions dans les grands domaines ci-après pour soutenir le développement agricole et rural durable : bases de données, et notamment systèmes d'information géographique (SIG); politiques de développement agricole et rural durable; participation de la population; commerce, environnement et agriculture; diversité biologique; produits chimiques de remplacement pour l'agriculture; effets du changement climatique; et dégradation des sols.

5. Action 21 consacre des chapitres distincts à deux des domaines d'activité du chapitre 14 : conception intégrée de la planification et de la gestion des terres (chap. 10); et protection des ressources en eau douce et de leur qualité (chap. 18), thème qui a fait l'objet d'un rapport présenté à la Commission du développement durable lors de sa deuxième session. La préservation de la diversité biologique (chap. 15) et la gestion des écosystèmes fragiles : lutte contre la désertification et la sécheresse (chap. 12) ont également des liens avec certains des domaines d'activité du chapitre 14. On n'a donc inclus que pour mémoire, dans le présent rapport, les références aux domaines d'activité d) et f). Pour ce qui est du domaine d'activité f) (rayonnement ultraviolet), il semble maintenant que ce sujet soit beaucoup moins important pour l'agriculture qu'on l'avait cru au moment de la Conférence des Nations Unies sur l'environnement et le développement.

I. APERÇU GÉNÉRAL

A. Situation actuelle

6. Le rapport de la FAO intitulé Agriculture : Horizon 2010 (1993)⁵ montre que le taux d'accroissement de la production agricole a été d'environ 2,3 % de 1970 à 1990, supérieur donc à l'accroissement de la population : ainsi, les ressources vivrières par habitant ont augmenté. Mais il subsiste de larges disparités régionales : la situation s'est fortement améliorée en Asie de l'Est, mais s'est détériorée en Afrique subsaharienne. Selon les estimations, il resterait encore un grand nombre de sous-alimentés (780 millions environ) dans les pays en développement, soit 20 % de la population de ces pays. L'exploitation incessante de la base de ressources naturelles, qui a permis d'accroître la production agricole, a raréfié les ressources naturelles et aggravé la dégradation de l'environnement.

7. Selon le scénario concernant les perspectives de sécurité alimentaire présenté dans le rapport de la FAO, d'ici à l'an 2010, date à laquelle la population mondiale aura atteint 7,3 milliards environ d'habitants, les ressources vivrières par habitant auront continué à augmenter, et le nombre des

cas de sous-alimentation baissera lentement dans la plupart des régions en développement. Mais certaines parties de l'Asie du Sud pourraient encore connaître des difficultés, et une bonne partie de l'Afrique subsaharienne ne serait probablement pas en bien meilleure posture qu'à présent⁶. Le nombre de sous-alimentés chroniques – entre 600 et 650 millions – demeurera trop élevé pour être acceptable. En outre, il est prévu que les superficies de terre arable disponibles par habitant pourraient être pratiquement réduites de moitié entre la fin des années 80 et 2010, passant de 0,65 hectare à environ 0,4 hectare. Cette prévision souligne que la pression sur les ressources agricoles et l'environnement demeurera forte, d'où la nécessité urgente d'encourager une intensification viable de l'agriculture qui améliore la sécurité alimentaire tout en minimisant les empiétements sur des terres fragiles et boisées, et en protégeant l'environnement.

8. La poursuite d'un développement agricole et rural durable est un processus lent, à mener sur différents fronts, et à encourager par toute une gamme de mesures sociales, économiques et techniques très diverses. À évaluer globalement les mesures appliquées dans les pays développés, en développement et en transition, ainsi que par diverses organisations internationales et locales, dont des organisations non gouvernementales, on constate que les concepts du développement agricole et rural durable, de même que les corrélations entre ces concepts, sont désormais mieux compris. Mais des lacunes et des tensions subsistent, car les gouvernements, les collectivités et les populations ne s'en font pas la même idée. Le grand problème reste donc de concilier ces différents points de vue et d'arriver à mieux utiliser cette compréhension améliorée et l'expérience acquise pour arriver à réaliser les objectifs sur lesquels un large consensus s'est dégagé.

B. Évaluation globale des progrès dans différents domaines d'activité visant le développement agricole et rural durable

9. En ce qui concerne l'examen et la réforme des politiques agricoles, on cherche à mieux comprendre comment intégrer les facteurs écologiques aux politiques et à la planification agricoles, et à évaluer les rapports entre le commerce et l'environnement, ce qui est fort important du fait que la conclusion des négociations commerciales multilatérales d'Uruguay pourrait bien entraîner une forte expansion des courants d'échange de produits alimentaires et agricoles. Dans les pays développés, la réforme des politiques agricoles consiste à tenir de plus en plus compte des aspects écologiques et à se pencher sur les retentissements conjugués des mesures commerciales et des mesures écologiques sur l'agriculture. Les pays en développement commencent à se préoccuper d'écologie dans l'alimentation et l'agriculture. On cherche notamment à définir des plans d'action écologiques et à créer des institutions de protection de l'environnement avec l'aide de la Banque mondiale, du Programme des Nations Unies pour l'environnement (PNUE) et d'autres organismes des Nations Unies. Les pays en transition restructurent actuellement leur secteur agricole et mettent en place les rouages d'une économie de marché. Pourtant, même si la réforme des politiques agricoles et écologiques a bien progressé, seul un petit nombre de pays ont défini une politique nationale intégrée de développement agricole et rural durable.

10. La participation des populations est essentielle au développement agricole et rural durable. Dans les pays développés, les négociations entre gouvernements et organisations d'exploitants agricoles portent de plus en plus souvent sur des problèmes à prolongements écologiques. On voit apparaître des programmes participatifs. Dans les pays en développement, plusieurs organisations, par le biais de divers programmes, favorisent la participation des populations. Les organisations non gouvernementales ont joué en l'espèce un rôle qui n'est pas négligeable, faisant appel à la participation des populations à l'échelon local ou à celui des projets. Les institutions multinationales de prêts encouragent elles aussi la participation des populations locales et d'autres formes d'organisation communautaire pour la gestion des ressources naturelles qui ne peuvent ou ne doivent pas être privatisées.

11. Divers programmes axés sur les exploitants ont pour but d'améliorer la production agricole et les systèmes agricoles. Les organisations non gouvernementales ont été particulièrement actives dans ce domaine. La FAO cherche à promouvoir les efforts de collaboration concernant le développement agricole et rural durable en étudiant les contraintes qui, à l'échelon des exploitations, empêchent de pratiquer une agriculture viable, et la manière de les éliminer. Certains pays d'Asie lancent des activités de gestion des ressources agricoles axées sur l'exploitant, avec une aide des organismes des Nations Unies. Exploitants et collectivités ont réussi à accroître la production vivrière grâce à des technologies qui permettent de sauvegarder les ressources en minimisant l'usage des apports extérieurs.

12. Pour ce qui est de la conservation et de la régénération des terres et des eaux, on s'accorde très généralement sur la validité du principe "pollueur-payeur", bien que l'application de ce principe à l'agriculture soulève un certain nombre de difficultés, et que son utilisation effective soit limitée. Dans les pays en développement, de plus en plus souvent, le gouvernement central et les collectivités locales se partagent la conservation et la régénération des terres et des autres ressources naturelles. La Convention des Nations Unies sur la lutte contre la désertification dans les pays gravement touchés par la sécheresse ou la désertification, en particulier en Afrique (A/49/84/Add.2, annexe, appendice II), qui vient d'être signée, sera une arme de plus dans la lutte contre la dégradation des terres sèches.

13. Quant à utiliser l'eau pour la production vivrière et le développement rural durable, on élabore et on applique actuellement des programmes d'action nationaux dans divers pays d'Asie et d'Afrique. Ces programmes visent à rendre plus rentables les utilisations de l'eau, à mieux approvisionner en eau les zones rurales, à lutter contre l'engorgement et la salinisation des terres, à bien gérer les ressources en eaux lorsqu'elles sont rares, et à développer la pisciculture en eau douce et l'aquiculture. On poursuit des travaux interinstitutions sur la manière de gérer conjointement et de manière intégrée les ressources en terres et en eau. Or, il est possible que les instruments politiques et juridiques nécessaires n'existent pas, et l'expérience concrète donne à penser qu'une intervention dynamique des gouvernements pourrait être nécessaire.

14. Dans le domaine de la conservation et de l'utilisation rationnelles des ressources phytogénétiques et zoogénétiques, les pays négocient, dans le cadre de la Commission intergouvernementale des ressources phytogénétiques, une révision de l'engagement international sur les ressources phytogénétiques permettant de l'aligner sur la Convention sur la diversité biologique⁷; ils cherchent notamment à s'accorder sur les questions laissées en suspens par la Convention : accès aux collections ex situ existantes, et exercice des droits des exploitants agricoles. On renforce le Système mondial de conservation et d'utilisation rationnelle des ressources phytogénétiques, notamment en accélérant la mise en place du Système mondial d'information et d'alerte rapide, ainsi que des réseaux pour la conservation des ressources phytogénétiques pour l'agriculture. On prépare actuellement, pour la quatrième Conférence technique sur les ressources phytogénétiques pour l'agriculture (prévue pour 1996), une première évaluation de l'état des ressources phytogénétiques du monde et un plan d'action mondial. Il a par ailleurs été décidé de placer des collections ex situ de ressources phytogénétiques dans les banques de gènes du Centre international de recherche agricole (CIRA), sous les auspices de la FAO. Une liste mondiale de surveillance des espèces menacées d'animaux d'élevage a été publiée. Des pourparlers intergouvernementaux sont actuellement consacrés à une éventuelle expansion du mandat de la Commission des ressources phytogénétiques, que l'on chargerait également des ressources zoogénétiques. Une stratégie mondiale pour la conservation des ressources zoogénétiques est en cours d'élaboration.

15. La gestion des ravageurs et la lutte phytosanitaire intégrées en agriculture ont bien progressé, de même que les mesures connexes visant les pesticides. Sous la pression des consommateurs, les pays développés prennent de nouvelles mesures pour réduire l'usage des pesticides et pour limiter les échanges de pesticides dangereux, grâce à l'adoption de la procédure du consentement préalable donné en connaissance de cause. Dans les pays en développement, des projets de gestion intégrée des ravageurs sont axés sur les exploitants, particulièrement en Asie. Les institutions internationales collaborent plus pour promouvoir la gestion intégrée des ravageurs et des mécanismes de financement novateurs. On pousse à utiliser les pesticides biologiques et les méthodes de lutte biologiques. Les institutions qui constituent le Groupe consultatif de la recherche agricole internationale (GCRAI) prennent également des initiatives nouvelles pour encourager la recherche sur tout ce qui touche à la gestion intégrée des ravageurs.

16. Les centres du GCRAI consacrent des activités de recherche à la promotion de systèmes durables de phytotrophie pour accroître la production vivrière. Donnant suite aux propositions énoncées dans Action 21, la FAO a réorienté son programme consacré aux engrais vers une conception intégrée de la phytotrophie. Certains pays se sont déjà efforcés de promouvoir des systèmes intégrés de phytotrophie qui reposent sur une conception globale faisant appel aux exploitants, aux services de vulgarisation, aux entreprises privées et aux organisations d'exploitants. En outre, on tente par ces recherches de démontrer les avantages d'une utilisation combinée des sources minérales, biologiques et organiques de phytotrophie.

17. Pour ce qui est de diversifier l'énergie rurale pour améliorer la productivité, nombre de pays, industrialisés et en développement, poursuivent des politiques et options technologiques nouvelles. On recherche surtout à obtenir un meilleur rendement énergétique et à encourager l'utilisation des sources d'énergie renouvelables, en repensant l'ensemble des rapports entre énergie et environnement. La conversion de l'énergie de la biomasse, qui présente des avantages énergétiques, écologiques et économiques, tout en favorisant l'emploi, bénéficie d'un intérêt renouvelé. Mais il n'y a eu jusqu'à présent que peu d'études de faisabilité sur une éventuelle exploitation de l'énergie éolienne et de l'énergie solaire dans les zones rurales visant à accroître les ressources énergétiques et à améliorer la productivité. Dans la plupart des cas, ces sources d'énergie n'ont pas encore été jugées concurrentielles, les prix réels des combustibles fossiles restant peu élevés.

18. Pour ce qui est de l'évaluation des effets sur les plantes et les animaux du rayonnement ultraviolet, les effets sur l'agriculture ne semblent pas justifier de mesures autres que celles qui ont déjà été préconisées dans le Protocole de Montréal relatif à des substances qui appauvrissent la couche d'ozone⁸. L'utilisation du bromure de méthyle (qui appauvrit la couche d'ozone) pour la fumigation des sols et des produits alimentaires aura peu à peu été éliminée d'ici à l'an 2000.

C. Grands problèmes et améliorations souhaitables

19. Les grands problèmes ne sont pas les mêmes selon le groupe de pays, mais les gouvernements, les donateurs et les institutions de financement continuent à penser le développement selon le modèle classique, comme exigeant de forts apports extérieurs et ayant les échanges commerciaux pour moteur. On réfléchit dans nombre de pays développés sur les politiques susceptibles de favoriser le développement agricole et rural durable. Si certains pays développés poursuivent une politique de développement rural intégré, il s'en faut toutefois qu'on y ait adopté pour autant une orientation globale cohérente encourageant le développement agricole et rural durable. Le processus de réforme des politiques agricoles (Politique agricole commune de l'Union européenne, notamment) aura des retentissements favorables, rendant plus écologique l'utilisation des ressources en agriculture et enrichissant le patrimoine écologique, mais le processus lui-même exigera des politiques et une législation bien ciblées. De même, la mise en oeuvre du développement agricole et rural durable dans les pays en développement connaît des progrès contrastés : cela tient surtout à la pauvreté très répandue, qui est cause de dégradation de l'environnement, à l'absence de défense du consommateur en matière d'alimentation et d'environnement, et aux faiblesses institutionnelles. La dette extérieure représente toujours une lourde charge, et la liberté d'action des gouvernements s'en trouve bridée, notamment pour ce qui est d'encourager le développement agricole et rural durable : les obligations urgentes qu'impose le service de la dette servent à excuser le maintien de pratiques non viables d'exportations basées sur les ressources naturelles. Les pays en transition connaissent des problèmes analogues : par comparaison avec les pays en développement, on peut dire que l'infrastructure matérielle y est en place, mais les structures agraires et la faiblesse des prix des produits agricoles empêchent dans l'immédiat d'introduire des politiques de développement agricole et rural durable. Dans tous les pays, il est encore très difficile d'adapter les grandes orientations économiques pour

qu'elles favorisent le développement agricole et rural durable. Il est bien rare aussi de voir appliquer un train cohérent de mesures, politiques et autres, visant les divers objectifs d'une stratégie de développement agricole et rural durable.

20. Les gouvernements, la communauté des donateurs, les institutions de développement et les sources d'investissements directs étrangers ne se sont pas suffisamment coalisés pour s'attaquer aux problèmes écologiques causés par la pauvreté. On ne s'est pas non plus préoccupé suffisamment des problèmes écologiques qu'entraîne souvent la commercialisation rapide et incontrôlée de l'agriculture, destruction des habitats et dégradation des ressources notamment. Des politiques trop sectorielles et mal conçues, des méthodes dirigistes et la protection des intérêts des pouvoirs en place ont porté à négliger les méthodes intégrées et le suivi des initiatives parties de la base. De même, la réorientation répétée des politiques de développement des institutions internationales de développement et l'imposition de politiques depuis l'échelon international, ont concouru à marginaliser les pauvres, et tout particulièrement les exploitantes agricoles.

21. certains observateurs voient le problème des rapports entre et environnement dans le tiers monde comme très étroitement lié aussi aux politiques commerciales internationales. Ce serait, dans cette optique, les politiques commerciales du Nord qui compromettent de différentes manières les perspectives d'agriculture viable dans les pays en développement, notamment parce qu'elles encouragent à court terme les exportations alimentaires et agricoles du Sud, et empêchent l'adoption de politiques intérieures de sécurité alimentaire.

22. Le secteur agricole est de plus en plus intégré aux marchés, intérieurs et internationaux. Nombre de chercheurs s'intéressent aux effets sur l'agriculture de l'accord issu des négociations d'Uruguay; le sentiment général est que la répartition des ressources en sera quelque peu améliorée, et le contexte commercial plus favorable aux produits agricoles. Conjugée à des réformes des politiques agricoles intérieures, cette évolution sera propice au développement agricole et rural durable. Mais les retombées possibles de cet accord sur l'exploitation de subsistance, sur les pauvres et sur les zones marginales écologiquement fragiles, qui sont au nombre des principales causes de l'agriculture non viable, restent encore à mesurer. La conclusion des négociations d'Uruguay a mis en relief la nécessité d'asseoir les échanges commerciaux internationaux sur une base écologique solide, notamment en calculant le prix des biens échangés compte tenu des coûts écologiques.

23. Les droits de propriété intellectuelle se sont constitués dans un certain contexte juridique et culturel, ce qui explique qu'ils puissent être complètement étrangers à certaines cultures ou restent hors d'accès pour les innovateurs spontanés. Le système n'est guère adapté à la protection des connaissances autochtones, et l'idée même pourrait en être étrangère aux cultures visées. Il y a là une porte ouverte aux abus, et il faudra donc se préoccuper de ce problème.

24. Les effets accrus de l'utilisation d'apports chimiques, notamment de pesticides, sur la santé des travailleurs agricoles, et la santé publique, de même que sur l'environnement en général, suscitent également des inquiétudes en ce qui concerne le développement agricole et rural durable. L'Organisation mondiale de la santé (OMS) estime que chaque année, les pesticides provoquent l'intoxication de 3,5 à 5 millions de personnes, et que 40 000 d'entre elles en meurent, principalement dans les pays en développement. Dans certains pays en développement, il ne s'agit que de problèmes locaux, du fait que l'utilisation globale de ces produits y est encore assez faible, même si elle augmente. Il faut se préoccuper plus, à l'échelon international, d'une gestion sans risque des produits chimiques agricoles, notamment en encourageant l'utilisation de produits moins nocifs et d'autres méthodes de lutte contre les ravageurs. On a là par ailleurs une raison de plus de faire nettement la distinction, dans la réglementation, entre l'usage des produits qui menacent directement la santé humaine, tels que certains pesticides, et l'utilisation de ceux qui ne posent pas de risque, comme les substances phytotrophiques.

25. Si le problème de l'érosion des sols est très répandu, comme le montre la carte mondiale de la dégradation anthropique des sols, réalisée par le PNUE/Centre international de référence et d'information pédologiques, les effets en sont généralement plus graves dans les pays en développement. Dans les pays développés, il arrive qu'à force de compenser l'épuisement des nutriments pédologiques causé par l'érosion en appliquant des quantités excessives d'engrais minéraux, on finisse par contaminer le sol et les ressources en eau. Face à ces problèmes, on introduit actuellement des systèmes de gestion de la phytotrophie et des méthodes plus poussées d'agriculture écologique. Les valeurs marchandes étant difficiles à déterminer, les efforts de conservation sont gênés par les problèmes que pose l'estimation des coûts de remplacement et des coûts d'entretien qui s'attachent à la régénération. Une étude réalisée par le Centre Winand Staring aux Pays-Bas avec un financement de la FAO a montré qu'en Afrique subsaharienne, l'utilisation des engrais étant généralement peu intensive, le grand problème risque d'être davantage l'épuisement des nutriments pédologiques que la pollution.

26. Il faudrait une action plus soutenue de conservation et de régénération à l'échelon local pour réduire les problèmes de la dégradation des sols. Or, la gestion écologique des engrais nécessaires à une phytotrophie efficace est gênée par diverses contraintes : a) les producteurs d'engrais, qui relèvent souvent du secteur public, n'arrivent pas à s'adapter aux nouvelles orientations du marché des engrais; b) on manque de renseignements fiables sur l'offre et la demande d'azote, de phosphate et de potasse; et c) il n'y a pas de courbe de réponse rendement/nutriments à jour et fiable selon différents types de gestion, de politiques agronomiques et de situations économiques.

27. Dans bien des pays, l'expansion des emplois non agricoles n'a progressé que lentement, les politiques d'industrialisation précédemment poursuivies ayant été mal conçues, du fait qu'on n'y avait pas intégré l'agriculture; or, l'emploi non agricole est un élément important de toute stratégie de développement agricole et rural durable, car il permet de réduire les pressions exercées directement sur les terres et d'assurer des possibilités de revenu suffisant. Les problèmes économiques persistants liés au fardeau de la dette extérieure et, dernièrement la récession généralisée, expliquent également cette lenteur. L'urbanisation,

qui peut faire office de moteur du développement agricole et inciter par là à pratiquer une agriculture viable, a toutefois été si rapide dans bien des cas qu'elle a entraîné la pauvreté urbaine généralisée et une détérioration de l'environnement urbain, tout en privant l'agriculture de sa main-d'oeuvre sans offrir pour autant un marché en expansion aux produits alimentaires, ni un flux d'envoi de fonds. Le problème n'est peut-être pas dû tant aux politiques d'urbanisation, ou à leur absence, qu'à des stratégies de développement qui n'offrent pas une incitation à l'agriculture productive ou à la desserte des zones rurales. Dans d'autres pays, notamment bon nombre des pays de l'Organisation de coopération et de développement économiques (OCDE), l'emploi rural non agricole s'est développé, compensant en partie la baisse de l'emploi agricole. À l'avenir, la rationalisation de la production agricole obligera à encourager par des politiques suivies le développement des emplois ruraux non agricoles.

28. Les ressources financières consacrées à la promotion du développement agricole et rural durable n'ont guère augmenté, qui n'entrent pas directement dans la problématique du Fonds pour l'environnement mondial (FEM). Le fait qu'on ait assez bien réussi à trouver un financement pour les programmes de gestion phytosanitaire intégrée marque qu'il est indispensable d'avoir une stratégie bien définie et des projets susceptibles d'être financés. Les contraintes financières subsistent dans la plupart des pays en développement, qui sont encore tributaires du soutien financier de la communauté des donateurs. On n'a pas encore suffisamment étudié la possibilité de financer le développement durable par de nouveaux mécanismes producteurs de recettes. La difficulté reste d'adopter des politiques économiques globales et sectorielles qui motivent les très nombreux petits exploitants à investir dans la conservation et l'utilisation viable des ressources naturelles, et à adopter des pratiques agricoles viables tout en développant la production.

29. On s'est préoccupé à l'échelon international de la détérioration des ressources phytogénétiques, et des institutions ont fait le nécessaire pour faciliter les interventions correctives, notamment par l'intermédiaire de la Commission des ressources phytogénétiques de la FAO et de l'Institut international des ressources phytogénétiques, mais on n'a pas obtenu des progrès comparables pour les ressources zoogénétiques. Pourtant, la forte tendance à mettre au point et à utiliser dans l'agriculture moderne un nombre de plus en plus petit de ressources zoogénétiques menace sérieusement les ressources restantes d'espèces domestiques. Il faudrait dans ce domaine un travail institutionnel comparable à celui qui a été effectué pour les ressources phytogénétiques.

II. BILAN DES PROGRÈS RÉALISÉS, DES GRANDES QUESTIONS
DE POLITIQUE ET DE L'EXPÉRIENCE DES PAYS

A. L'expérience des pays

1. Les pays développés

a) Vue d'ensemble

30. Pour la plupart des pays développés, la nécessité de réformer les politiques agricoles s'est manifestée à l'issue des négociations commerciales multilatérales d'Uruguay, ouvertes quelques années avant la Conférence des Nations Unies sur l'environnement et le développement et achevées récemment. Ceci s'explique aussi par d'autres facteurs tels que l'augmentation des coûts budgétaires des politiques d'appui et le fait que l'on a laissé les indicateurs de marché influencer de plus en plus sur les décisions en matière de production. À cet égard, l'approche de l'OCDE, qui consiste à effectuer régulièrement des "examens mutuels" des politiques agricoles des pays membres, y compris l'estimation d'indicateurs tels que les équivalents de la subvention à la production et à la consommation, s'est révélée fort utile. En conséquence, il a été décidé de dissocier l'aide agricole de la production, des contrôles de production et des programmes de jachère, et de réduire les niveaux de protection et les subventions à l'exportation qui ont entraîné la baisse des prix à la production. Cette nouvelle orientation s'est accompagnée d'un renforcement des politiques rurales intégrées, destinées à tous les secteurs de l'économie rurale. Dans certains pays, les consommateurs exercent une pression croissante pour soutenir la production de denrées alimentaires organiques. On constate que depuis la Conférence des Nations Unies sur l'environnement et le développement, on s'est davantage attaché à promouvoir une plus grande efficacité des marchés agricoles, tant nationaux qu'internationaux, de façon compatible avec les objectifs de préservation des ressources naturelles et de protection de l'environnement.

31. Parmi les pays d'Europe occidentale, l'Allemagne a ces derniers temps accordé la priorité à la production agricole écologiquement viable et le Royaume-Uni a présenté à l'Union européenne un plan pour l'application d'une réglementation favorable à l'environnement agricole. Le plan britannique comporte des mesures visant à agrandir les zones écologiquement fragiles et les zones sensibles aux nitrates. Les Pays-Bas ont réorganisé leur structure institutionnelle au niveau ministériel pour accorder une attention particulière à la gestion des ressources naturelles. L'Autriche a procédé à la réorientation de ses politiques économiques dans le cadre de politiques commerciales écosociales, de manière à maintenir les services fournis par les agriculteurs des régions défavorisées, réduire avec plus d'efficacité les risques naturels et l'érosion, encourager l'exploitation diversifiée des terres et améliorer la qualité des sols. La Norvège a de même renforcé ses mesures de protection de l'environnement. En 1992, la Suède a adopté une loi de réforme agricole visant à protéger les paysages, préserver les valeurs naturelles et culturelles de l'environnement et réduire au minimum les effets néfastes des produits agrochimiques. En 1993, les autorités fédérales suisses ont introduit des mesures destinées à encourager les activités agricoles écologiquement saines.

32. En juin 1992, le Gouvernement japonais a mis en place une nouvelle politique agricole pour favoriser les pratiques agricoles écologiquement rationnelles.

33. S'agissant de la protection des sols et des terres, l'OCDE a publié en 1994 un rapport sur les politiques publiques pour la protection des ressources pédologiques, qui présente les conclusions d'un projet biennal sur la gestion durable des sols et des terres. Il traite des problèmes de l'érosion des sols provoquée par des activités humaines, de la pollution des sols par des produits chimiques, de la salinisation des sols, du boisement et de la mise en valeur de terres semi-arides.

34. Les États-Unis d'Amérique ont élaboré de nouvelles lois qui s'inspirent du Sustainable Agriculture Adjustment Act de 1989 et sont conçues pour permettre aux agriculteurs d'adopter des techniques de préservation des ressources. On s'efforce d'incorporer davantage les questions de l'environnement dans les dispositions de la loi de 1995 sur l'agriculture, notamment par la modélisation de l'impact écologique des différentes possibilités d'action.

35. L'Australie a élargi son programme national de mise en valeur des terres de façon à y intégrer les efforts déployés par les gouvernements (au niveau national et au niveau des États), les particuliers et les collectivités pour lutter contre la dégradation des sols. L'une des caractéristique de ce programme est qu'il est participatif : les communautés forment des groupes d'agriculteurs qui planifient l'exploitation de leurs terres et appliquent leurs propres projets de protection de l'environnement.

36. S'agissant de la participation de la population, les gouvernements des pays d'Europe occidentale considèrent les organisations agricoles comme des partenaires dans l'élaboration et l'application des politiques agricoles, y compris pour les mesures de soutien direct au revenu et de contrôle de la production. Ces organisations ont été étroitement associées aux mesures relatives à l'environnement. L'application des programmes agro-écologiques est en grande partie décentralisée au niveau des collectivités et se fonde sur la participation volontaire et contractuelle des agriculteurs. Ces programmes privilégient l'exploitation diversifiée des terres, les activités non agricoles, l'agriculture organique et l'exploitation des terres à des fins non alimentaires. Par exemple, en Norvège, le syndicat des agriculteurs a adopté une politique mettant l'accent sur la gestion rationnelle des terres et d'autres ressources naturelles.

37. En ce qui concerne l'utilisation de pesticides, diverses mesures sont appliquées : il s'agit de plans nationaux visant à réduire de 50 % les pesticides dans un délai de 5 à 10 ans et à éliminer les pesticides résiduels, d'offres de formation aux utilisateurs de pesticides et de contrôles périodiques du matériel d'application de pesticides. D'autres mesures encouragent l'achat d'un matériel d'application plus efficace, en introduisant certaines dispositions sur la vente de produits phytosanitaires, sur la recherche, la mise au point et l'utilisation de substituts aux produits chimiques phytosanitaires, notamment des agents de lutte biologique et l'exploitation de variétés résistantes aux parasites. Toutefois, la baisse récente du volume de pesticides

utilisés s'explique peut-être plus par l'amélioration de leur qualité que par une réduction de leur utilisation.

38. Les États-Unis procèdent actuellement à la réévaluation de tous les pesticides autorisés dans le passé, et un certain nombre d'entre eux ont été retirés du marché ou leurs niveaux résiduels admissibles ont été réduits.

39. Les pays développés participent aussi plus activement à la réalisation des activités liées à la gestion des ressources phytogénétiques pour l'agriculture. La plupart d'entre eux ont commencé à préparer des activités qui feront partie du plan mondial d'action. Ces progrès accomplis dans l'élaboration des stratégies de protection sur place sont toutefois relativement lents.

40. Dans les domaines de l'énergie rurale, certains pays développés ont mis en oeuvre un ensemble de politiques de la production et des prix et de politiques fiscales visant à promouvoir la production "décentralisée" d'énergie à partir d'énergies renouvelables (éolienne, solaire, biomasse). De nouvelles possibilités dans le domaine de l'énergie s'offrent donc aux régions rurales qui deviennent productrices d'énergie (celles, notamment, qui sont dotées de raffineries de sucre, de rizerie, d'usines de traitement des arachides, de grandes exploitations d'élevage, de fermes éoliennes et d'installations photovoltaïques).

b) Principaux problèmes et gageures

41. Certains gouvernements de pays développés ont trouvé difficile d'appliquer les objectifs des domaines d'activité du chapitre 14 à leurs propres situations, peut-être du fait que la plupart d'entre eux n'ont pas encore commencé à planifier l'application d'une stratégie de développement agricole et rural durable. Il n'existe toujours pas, pour promouvoir le développement agricole et rural durable, de trains de mesures cohérents qui associeraient les mesures qui influencent les décisions des agriculteurs en matière de pratiques agricoles et celles relatives à la formation, aux services de vulgarisation agricole et à l'octroi de crédits. De même, il faudrait que les collectivités locales et les organisations non gouvernementales participent plus activement à la formulation et à l'application des programmes de développement agricole et rural durable.

42. Au cours des dernières décennies, les pays développés ont obtenu de très grands succès dans le domaine de l'alimentation et de l'agriculture, mais dans une gamme d'objectifs limitée : accroître la production et aligner les revenus agricoles sur ceux des secteurs non agricoles. De plus, ces progrès ont été accomplis aux dépens de l'environnement. La gageure est donc de réaliser l'équilibre entre production, revenus agricoles et protection de l'environnement dans des cadres économiques essentiellement soumis aux forces du marché.

43. On a beaucoup compté sur les mécanismes du marché pour stimuler la production agricole, mais il reste à savoir si ces mécanismes peuvent :

a) orienter la recherche en agriculture – bien que cette recherche soit de plus en plus motivée par des intérêts privés et commerciaux – vers la mise au point de technologies durables, et b) exercer une pression sur la demande de produits organiques, de façon à promouvoir l'adoption de modes de production plus respectueux de l'environnement.

44. Il importe que les pouvoirs publics fassent la place voulue aux formes les plus ostensibles d'aide subventionnelle, afin de compenser les baisses de production dues à l'adoption de pratiques plus écologiques et de programmes de jachère.

2. Les pays en développement

a) Vue d'ensemble

45. Dans la majorité des pays en développement, la priorité des gouvernements est d'accroître la production alimentaire pour satisfaire la demande des populations de plus en plus nombreuses. Dans le cadre de cette stratégie de sécurité alimentaire, les politiques des prix des produits alimentaires et des moyens de production agricole visent à encourager les agriculteurs et à maintenir les prix des produits alimentaires à la portée des consommateurs, surtout ceux des zones urbaines. De plus, des programmes de recherche, de vulgarisation et de formation, de commercialisation et de distribution des produits agricoles, ont été mis en place, souvent avec l'aide de pays donateurs, pour promouvoir l'utilisation de technologies modernes.

46. Dans la plupart de ces pays, il faut encore revoir les politiques sectorielles et macro-économiques dans la perspective d'un développement agricole et rural durable. Il n'y a guère de pressions à l'intérieur des pays pour que soient proposés des produits alimentaires de qualité, alors que des pressions extérieures sont exercées par l'intermédiaire du commerce international. Quelques pays en développement ont élaboré des plans d'action nationaux pour l'environnement (ENAP) avec l'appui technique de la Banque mondiale, du PNUJ et du Programme des Nations Unies pour le développement (PNUD). Ces plans sont essentiellement consacrés aux ressources disponibles mais portent également sur la gestion intégrée des sols, de l'eau et de la phytotrophie, la formation en matière de lutte intégrée contre les parasites, la formation consacrée à l'agriculture viable et aux activités de protection agro-écologique effectuées sur le terrain et le contrôle de ces activités. Bien que ces plans correspondent dans la plupart des cas à des listes de domaines prioritaires et n'intègrent pas toujours les politiques de protection de l'environnement à la planification économique, ils ont permis de mieux faire comprendre la nécessité de traiter les problèmes écologiques à l'échelon national.

47. Au niveau sectoriel, certains pays ont commencé à étudier des politiques visant à intensifier l'exploitation rationnelle des terres et des ressources hydriques, principalement en fonction de la demande. En ce qui concerne l'eau, les politiques de gestion de la demande comportent la tarification de l'eau, l'amélioration de l'efficacité du système de gestion de l'eau sur exploitation et, le cas échéant, le développement des marchés de l'eau.

48. Plusieurs pays en développement ont accepté et appliquent largement la stratégie de développement des systèmes d'exploitation agricoles. En Afrique de l'Est et en Afrique australe, par exemple, cette stratégie est actuellement très répandue au Kenya, en République-Unie de Tanzanie, en Zambie et au Botswana, grâce aux programmes d'information à l'attention des décideurs, aux programmes de valorisation des ressources humaines et à la constitution de réseaux. Dans

la région soudano-sahélienne de l'Afrique de l'Ouest (Niger, Bénin, Burkina Faso, Sénégal), on utilise de plus en plus cette stratégie dans le cadre d'une nouvelle génération de projets de gestion durable des ressources. Au Bénin, le projet RAMR (Recherche agronomique en milieu réel) vise à améliorer les transferts de technologies, et le projet PEMR (Poursuite des études en milieu réel) s'emploie à renforcer la participation des agriculteurs au développement rural. En Amérique latine, des mécanismes de plus vaste portée sont actuellement mis en place pour promouvoir le développement des systèmes d'exploitation agricoles et la participation au développement rural, en particulier dans les zones de faible rendement du Pérou, de l'Équateur et du Brésil.

49. En Asie, le Programme de gestion des ressources agricoles centré sur l'exploitant a été lancé pour faciliter l'application d'Action 21 en Chine, en Inde, en Indonésie, au Népal, aux Philippines, à Sri Lanka, en Thaïlande et au Viet Nam. Ce programme est destiné aux communautés et aux ménages agricoles disposant de faibles ressources, le principal objectif étant d'améliorer la protection, la gestion et l'exploitation des ressources naturelles dans les zones pluvieuses de haute et basse altitude.

50. Le programme de vulgarisation et de constitution de réseau dans le domaine de l'agriculture durable conçu par le PNUD vise à renforcer les capacités nationales et la valorisation des ressources humaines dans le domaine de l'agriculture durable. Il s'appuie sur une formation agro-écologique, la participation à la recherche, des activités de sensibilisation et la constitution de réseaux d'information entre des organisations non gouvernementales et d'autres organisations internationales/nationales en Asie, en Afrique et en Amérique latine.

51. Au niveau local, les initiatives prises par le Gouvernement de l'État indien du Kerala, en matière de regroupement des activités agricoles illustrent bien comment une action coordonnée peut avoir des effets considérables sur les pratiques agricoles. Des groupes locaux, rassemblant tous les riziculteurs, ont été créés pour mener des activités telles que la gestion de l'eau et la mobilisation de main-d'oeuvre.

52. S'agissant des produits agrochimiques, on a récemment compilé des informations relatives à l'homologation des pesticides dans les pays en développement d'Asie. L'Indonésie et les Philippines appliquent déjà les programmes de lutte intégrée contre les parasites pour le riz et le Brésil fait de même pour le soja. La FAO finance ce type de programmes pour le riz, les légumes et les agrumes en Asie du Sud-Est, ainsi que des études initiales sur le sorgho et le millet en Afrique. De plus, ces programmes ont permis de donner une formation à des milliers d'agriculteurs et d'économiser plusieurs millions de dollars : en Indonésie, l'utilisation de pesticides a été réduite de moitié depuis 1987, essentiellement grâce au programme de lutte intégrée contre les parasites pour le riz et à l'élimination progressive des subventions aux pesticides.

53. En Chine, dans le cadre de l'application nationale d'Action 21, la politique agricole encourage les agriculteurs à recourir aux engrais verts dans les rizières : actuellement, ces engrais et les résidus végétaux sont utilisés

dans les deux tiers des rizières. Le programme chinois d'agriculture écologiquement rationnelle est une stratégie de gestion agricole fondée sur des principes écologiques et économiques. Il associe tant les technologies modernes que les techniques locales pour recycler au maximum les déchets générés par les processus de production et de consommation. De même, l'utilisation d'engrais verts et les cultures de couverture en Amérique centrale et au Brésil ont transformé les pratiques agricoles au cours de ces dernières années. Cuba a mis en place un "nouveau modèle agricole" axé sur des technologies qui se substituent aux facteurs de production externes, telles que la lutte intégrée contre les parasites pour remplacer les pesticides. La Namibie a conçu un "Plan vert" qui préconise vigoureusement l'élaboration d'un plan d'action national visant à promouvoir le développement durable.

54. En ce qui concerne la conservation et la régénération des terres, les efforts déployés jusqu'à présent par les organismes internationaux, nationaux et locaux dans les pays en développement sont insuffisants face à l'ampleur du problème. Il apparaît clairement que les activités de conservation et régénération ne peuvent être effectuées à un coût raisonnable et sur de grandes surfaces que par les agriculteurs eux-mêmes, que ce soit individuellement ou en groupe. Cela diffère de la démarche habituelle des gouvernements qui s'emploient à appliquer eux-mêmes de vastes projets de conservation des sols. Une étude longitudinale, récemment effectuée sur le district de Machakos au Kenya et financée par l'Overseas Development Administration du Royaume-Uni et la Fondation Rockefeller, a permis de faire mieux comprendre le processus. En 60 ans, le nombre d'habitants de ce district a été quintuplé et la production moyenne par unité de terre a pratiquement décuplé, tandis que les conditions écologiques s'amélioreraient sensiblement grâce, en grande partie, aux mesures prises par les agriculteurs eux-mêmes pour lutter contre l'érosion. Dans certains pays, comme le Niger et le Burkina Faso, on s'efforce de développer les pratiques de conservation des sols et de l'eau à partir de techniques traditionnelles qui ne nécessitent pas l'utilisation de matériels lourds ou de facteurs de production onéreux.

55. Le développement agricole et rural durable est également lié à la stabilité des régimes fonciers. Même si l'on reconnaît que les fermiers et les métayers, dont la situation est peu sûre, ne sont guère enclins à prendre les mesures nécessaires pour améliorer la productivité à long terme des terres, l'on n'a apparemment pas beaucoup progressé dans la recherche d'une solution à ce problème. La Gambie a commencé à étudier l'influence des régimes fonciers sur la gestion des ressources naturelles, et le Zimbabwe a constitué un comité de haut niveau pour définir des stratégies en matière de régime foncier.

56. Les progrès réalisés par les pays en développement en matière de conservation et d'utilisation rationnelle des ressources phytogénétiques pour l'alimentation et pour une agriculture viable sont mitigés. Quelques pays – Brésil, Chine et Inde – ont mis en place des programmes et des mécanismes nationaux pour la conservation et l'utilisation des ressources phytogénétiques. À la suite de la Conférence des Nations Unies pour l'environnement et le développement, les activités répertoriées dans Action 21 ont été entreprises dans le cadre de ces programmes. En revanche, un certain nombre de pays parmi les moins avancés et nombre de pays insulaires n'ont pas de programme spécifique pour les ressources phytogénétiques. Certains disposent d'établissements

phytogénétiques, mais ces derniers manquent souvent de moyens financiers et de personnel.

57. Plusieurs pays ont créé et renforcé des réseaux de coopération pour l'échange, la gestion et la conservation des ressources phytogénétiques, étroitement liés à l'utilisation de nouvelles technologies. Toutefois, la plupart des activités entreprises concernent les ressources phytogénétiques plutôt que les ressources génétiques animales ou micro-organiques. Des directives et des manuels scientifiques sont actuellement disponibles pour la définition de principes scientifiques et fonctionnels relatifs à l'application des systèmes de prévention des risques biotechnologiques.

58. Un approvisionnement durable en énergie et la transition vers une plus grande productivité agricole demeurent un des grands problèmes des pays en développement. Bien que l'on ait quelque peu progressé dans l'utilisation d'énergies renouvelables (éolienne, solaire, biomasse), les très faibles prix des combustibles fossiles et surtout les subventions qui leur sont allouées, continuent d'en entraver le développement.

b) Principaux problèmes et gageures

59. La plupart des pays en développement subissent de fortes pressions tendant à leur faire reconsidérer leurs politiques, plans et programmes agricoles, tant macro-économiques que sectoriels, du point de vue de leur influence sur la viabilité du développement économique et la réalisation de la sécurité alimentaire. Les gouvernements sont ainsi soumis à plusieurs formes de contrainte : les conditionnalités imposées par les institutions de crédit dans le cadre des programmes d'ajustement structurel et de stabilisation, le suivi de la Conférence des Nations Unies pour l'environnement et le développement, et le fait que l'on cherche à les faire contribuer plus activement à assurer la sécurité alimentaire et une croissance économique plus rapide. Si maintenir l'équilibre entre croissance économique et protection de l'environnement, ou entre réduction de la pauvreté et conservation des ressources naturelles paraît simple en théorie, les pays en développement sont confrontés à des choix épineux en matière d'orientation générale et de décision politique. En général, ils ne disposent pas de moyens institutionnels ni de capitaux humains suffisants pour évaluer les conséquences des plans en cours sur le développement agricole et rural durable. Ces pays voient leurs capacités déjà limitées sollicitées en outre par de multiples demandes, qui se recoupent par manque de coordination, visant la mise en place et l'analyse de plans de développement durable. L'expérience montre que ces demandes extérieures entraînent souvent des mesures prises au plus haut niveau de la hiérarchie sans concertation avec les autres niveaux. De plus, ces mesures accordent trop d'importance au plan en tant que document et trop peu aux méthodes qui permettront de modifier les comportements pour instaurer un développement agricole et rural durable.

60. L'insuffisance des moyens qui permettraient de procéder à l'examen des politiques sectorielles et macro-économiques, due à la modicité des données disponibles, à la faiblesse des institutions et au manque de volonté politique, caractérise nombre de pays en développement et ralentit le développement agricole et rural durable. Ils n'appréhendent pas bien les liens entre l'incidence de la pauvreté, la dynamique de la croissance démographique et des

migrations et la dégradation de l'environnement. Trois types de connaissances techniques et empiriques sont nécessaires au sujet des systèmes économiques, écologiques et agricoles. Il s'agit de :

a) Mieux comprendre les relations biophysiques qui permettent de quantifier, par exemple, l'effet de l'érosion des sols à différents degrés ou des modifications climatiques sur les rendements et les répercussions des pratiques agricoles sur les ressources naturelles disponibles. L'estimation chiffrée de ces rapports de cause à effet est nécessaire pour calculer les coûts et les bénéfices qui résulteraient d'options différentes;

b) Définir les prix ou les valeurs appropriés (économiques ou sociaux) des biens et services d'environnement produits et consommés et des stocks de ressources naturelles. Dans certains cas, on utilisera les prix pratiqués sur des marchés concurrentiels et performants. Toutefois, pour nombre de biens et services d'environnement, il n'existe pas de marché, ou les marchés existants sont imparfaits, de sorte que certains prix ne sont pas disponibles ou ne reflètent pas les véritables valeurs sociales. Il faut donc développer les marchés, supprimer tout obstacle à leur développement, fixer les prix des ressources et ceux à la production pour refléter ces valeurs sociales, et donc tenir compte des externalités. Toutefois, en l'absence de marchés, il est difficile de procéder à l'évaluation des effets bénéfiques sur l'environnement, évaluation qui servirait de base à l'application des politiques et à leur appréciation. Cette situation met également en relief la question des droits de propriété intellectuelle s'agissant des droits des agriculteurs sur les ressources génétiques;

c) Trouver d'autres moyens de gérer et d'exploiter les ressources pour ménager les zones de faible rendement où le marché ne crée pas d'incitations économiques, telles que l'agriculture de subsistance. La création d'infrastructures physiques permettra progressivement d'adopter des politiques fondées sur le marché, mais l'épuisement des ressources et la dégradation de l'environnement risquent de se poursuivre avant que ces politiques ne soient mises en place. Il faut déterminer les besoins de ces zones, définir clairement les droits de propriété, développer les techniques locales et améliorer la participation de la population. Ces efforts sont entravés principalement du fait que l'on méconnaît largement les connaissances des populations locales sur ces questions.

61. La faiblesse actuelle des capacités institutionnelles est un autre problème qui se pose dans divers domaines. D'abord, les mécanismes institutionnels visant à promouvoir l'agriculture viable sont en grande partie fondés sur des projets. Cela signifie qu'il n'y a eu pour ainsi dire aucun progrès en matière de politique générale et dans la création d'institutions viables capables d'apporter soutien et continuité aux efforts entrepris. De plus, il n'existe généralement pas d'engagement politique ferme en faveur de la transition vers un développement agricole et rural durable, la préservation de l'environnement et l'élimination de la pauvreté. Dans la plupart des pays, les structures bureaucratiques existantes sont inefficaces ou mal structurées, et sont incapables de résoudre les problèmes sociaux persistants concernant l'égalité d'accès à la terre et à d'autres biens et la condition des femmes. Enfin, s'agissant du commerce de produits alimentaires, les barrières non tarifaires

deviennent de plus en plus importantes, ce qui témoigne de l'inquiétude croissante des pays développés en matière de santé et d'environnement. Afin de se conformer aux réglementations telles que la Procédure du consentement préalable et le Codex Alimentarius, les institutions des pays en développement doivent redoubler d'efforts pour définir des normes de qualité alimentaire et d'emballage et en contrôler l'application.

3. Les pays en transition

a) Vue d'ensemble

62. Les pays en transition sont soumis aux mêmes pressions et contraintes que les pays développés et en développement. En particulier, ils sont actuellement confrontés à de graves problèmes de pollution industrielle et subissent parallèlement les conséquences des bouleversements économiques qui ont complètement modifié les relations entre les prix des facteurs de production et ceux des produits, y compris en agriculture. Les aspects écologiques de l'agriculture sont largement éclipsés par des problèmes de base comme la réforme agraire, la restructuration des exploitations agricoles, l'offre de facteurs de production, l'amélioration de la production et de la productivité et la fixation des prix. Dans certaines régions, le principal problème écologique reste la contamination radioactive provoquée par l'accident de Tchernobyl en 1986. Toutefois, les pays en transition se sont engagés dans un processus de réformes agricoles, qui comprend l'adoption de mesures directement liées à l'utilisation rationnelle des ressources naturelles, aux questions d'environnement et à la protection de l'eau et des sols. Ils adoptent des politiques visant à arrêter l'exploitation des terres de faible rendement. Enfin, l'agriculture de ces pays est caractérisée aussi par la brusque réduction, pour des raisons économiques, de l'utilisation d'engrais, de produits chimiques de protection phytosanitaire et d'énergie.

63. En République tchèque, l'objectif est de concilier production d'un volume suffisant de récoltes et protection de l'environnement. Afin de réduire les excédents, le Gouvernement a pris des mesures pour arrêter l'exploitation de certaines terres et les transformer en prairies ou en surfaces boisées, et pour en limiter l'exploitation intensive. La Pologne, de son côté, a élaboré un programme intitulé "Orientation écologique des politiques agricoles aux XXe et XXIe siècles". En Russie, à la suite de la réforme agraire, 60 % des terres cultivables ont été consacrés à de nouvelles formes d'entreprises agricoles. Le Gouvernement russe a également adopté une décision sur le fonctionnement du complexe agro-industriel de la Fédération de Russie pour 1994 afin de maintenir les mesures d'incitation économique prises à l'intention des producteurs en 1993. Pour sa part, la Roumanie a entrepris la modernisation et la restructuration de tout son secteur agroalimentaire dans le but de renforcer sa sécurité alimentaire. Bien que ces mesures ne contribuent pas directement à l'amélioration de la protection de l'environnement, la tendance vers la privatisation devrait instaurer un contexte économique favorable à l'introduction de mesures fondées sur les lois du marché.

64. Par ailleurs, le taux d'utilisation de pesticides et d'engrais chimiques a baissé dans certains pays comme la Bulgarie au cours des cinq dernières années, en raison de réformes agricoles, de la cessation des subventions

gouvernementales, de l'augmentation des coûts et des programmes de formation et de vulgarisation. En Hongrie, l'utilisation de nitrates a fait l'objet de plusieurs mesures. En ce qui concerne les pesticides, un vaste réseau de surveillance des cultures permet de contrôler la présence de résidus et leurs effets sur l'environnement. L'on s'attache également à réglementer l'utilisation des engrais azotés.

b) Principaux problèmes et gageures

65. Dans la plupart de ces pays, il n'y avait pas de cadre de politique générale qui permette d'influencer le comportement des producteurs, des consommateurs et des investisseurs en modifiant les fonctions indicatrices des prix. Il ne s'agit donc pas d'examiner, d'analyser et de modifier les politiques existantes, mais de concevoir et d'appliquer un nouveau cadre de politique générale. Cette démarche présente l'avantage de pouvoir tirer la leçon des erreurs commises par d'autres pays, y compris des pays développés. Toutefois, dans les pays en transition, rares sont les personnes qui disposent d'une connaissance et d'une expérience suffisantes du marché. En outre, les institutions susceptibles de gérer les politiques adoptées restent peu nombreuses et insuffisamment développées. Le manque d'organisation des marchés et l'inexpérience de leurs participants font qu'ils réagissent de manière plus imprévisible que ce ne serait le cas dans des marchés bien établis. Il faut donc s'employer à éduquer et à former les individus et soutenir la création de groupes d'agriculteurs et d'autres organisations non gouvernementales afin de favoriser un processus participatif de prise de décisions qui permette d'appliquer des politiques cohérentes visant au bien-être de la population rurale. Ces mesures feront probablement apparaître de graves problèmes d'emploi dans les zones rurales; il faudra donc créer de nouvelles sources de revenu.

66. Le processus de privatisation et de décollectivisation des fermes d'État et des fermes collectives constitue l'un des principaux problèmes des pays en transition. Il a en effet des conséquences graves sur la viabilité de la production agricole et sur l'utilisation des ressources. Les pressions politiques, qui ont poussé à agir rapidement, ont souvent conduit à distribuer les terres avant même la mise en place d'instruments juridiques et d'institutions appropriées qui établissent un statut d'occupation clair et transférable. L'appropriation abusive et la fragmentation excessive des terres ont incité les gouvernements à conserver une attitude prudente tant que n'aura pas été mis en place un marché foncier bien rodé et que n'auront pas été définis les droits et responsabilités individuels. En outre, il est difficile de concevoir des instruments de politique pour internaliser les effets sur l'environnement des pratiques d'utilisation des sols lorsque le statut d'occupation et les responsabilités ne sont pas bien définis.

67. Par ailleurs, les pays reçoivent des organisations d'aide bilatérales et multilatérales une pléthore d'avis souvent contradictoires sur la politique à mener, ce qui les oblige, alors que leur capacité d'analyse est déjà trop sollicitée, à évaluer la viabilité des politiques proposées par ceux à qui ils demandent assistance.

B. L'expérience des grands groupes sociaux ou sectoriels

68. Lors de l'élaboration de son rapport, le maître d'oeuvre a tenté de consulter les grands groupes sociaux ou sectoriels, et notamment les organisations non gouvernementales et les organisations d'agriculteurs et de femmes. En juillet 1994, il a invité plus de 30 organisations non gouvernementales internationales et réseaux régionaux et subrégionaux d'organisations non gouvernementales actifs dans le domaine de la promotion d'un développement agricole et rural durable, dont plus de la moitié sont situés dans des pays en développement, à faire part de leurs vues et de leur expérience. Il a reçu neuf réponses, dont deux du Sud, ce qui reflète la difficulté de collecter au niveau international les données d'expérience riches et diverses d'organisations qui, du fait de la faiblesse de leurs ressources, ont d'autres priorités que d'établir des rapports. Les informations exposées dans la présente sous-section ne donnent donc qu'un tableau partiel de l'expérience des grands groupes sociaux ou sectoriels.

69. Il convient de souligner que les organisations non gouvernementales, et encore moins les grands groupes sociaux ou sectoriels, n'ont pas la même vision du concept de développement agricole et rural durable et de ce que sa mise en oeuvre implique. Toutefois, nombre de ces organisations estiment que le chapitre 14 d'Action 21 se place dans une perspective trop technique et pas assez critique à l'égard du modèle classique de développement. Selon elles, le chapitre 14 ne traite pas de la non-viabilité latente du système. Les caractéristiques premières du système alimentaire mondial proposé, qui, à leurs yeux, sont contraires aux objectifs de promotion d'un développement agricole et rural durable, sont celles du modèle dominant de développement, soit croissance économique illimitée, profit à court terme et mépris des conséquences "externes", c'est-à-dire sociales et écologiques; sous-réglementation des marchés internationaux et des sociétés transnationales, mobilité internationale des capitaux, internationalisation du système alimentaire et agricole fondé sur des prix mondiaux bien inférieurs aux coûts de production; programmes d'ajustement structurel; endettement et stratégies de remboursement de la dette; et systèmes de comptabilité nationale qui n'apprécient pas à sa juste valeur l'importance d'un environnement sain, d'une base de ressources productives, de la médecine préventive, ou encore des emplois non rémunérés mais essentiels dans le domaine social et de la procréation ainsi que de l'intendance des ressources. L'une des formes du suivi de la Conférence de Rio de Janeiro par les organisations non gouvernementales a donc consisté à critiquer de manière continue mais constructive les concepts du développement agricole et rural durable en mettant l'accent sur certains aspects comme la démocratie, la participation, l'accès équitable aux ressources, les solutions locales, les valeurs culturelles, la justice et l'équité sociale, et l'adoption de systèmes agricoles écologiques souvent dérivés de méthodes traditionnelles. Ces thèmes, développés dans les "Alternative Treaties on Sustainable Agriculture and Food Security" adoptés par les organisations non gouvernementales en 1992, ont été repris par la suite dans les réunions internationales d'ONG, comme la conférence "Bringing Rio Home" qui s'est tenue à Mulheim (Allemagne) en septembre 1993, la réunion "Down to Earth: Between the Summits" tenue à Copenhague en décembre 1993, et la Semaine internationale de l'agriculture viable et de la sécurité alimentaire, qui a eu lieu à Washington en octobre 1994.

70. La pression exercée par les organisations non gouvernementales au niveau international concernant les questions liées au développement agricole et rural durable s'est indubitablement intensifiée et a gagné en efficacité depuis la Conférence des Nations Unies sur l'environnement et le développement. Les discussions et les travaux préparatoires organisés par les organisations non gouvernementales contribuent à garantir que la question du développement agricole rural durable figure bien à l'ordre du jour de conférences internationales comme la Conférence internationale sur la population et le développement, le Sommet mondial pour le développement social et la quatrième Conférence mondiale sur les femmes. Parallèlement, de nombreuses organisations non gouvernementales notent que certains facteurs comme la distance, la faiblesse des ressources humaines et financières et l'inégalité de l'accès à l'information défavorisent certaines ONG, notamment celles du monde en développement, par rapport à d'autres qui peuvent suivre de près les processus internationaux, et s'inquiètent de cet état de choses.

71. De manière plus générale, les organisations non gouvernementales remarquent qu'elles sont sollicitées par un nombre croissant d'instances et d'acteurs internationaux, trop nombreux pour qu'elles puissent participer de manière utile à tous leurs travaux. Lors de la Semaine internationale de l'agriculture viable et de la sécurité alimentaire qui s'est tenue à Washington en octobre 1994, les participants ont convenu qu'ils devaient penser et agir de manière stratégique, en planifiant leurs activités à long terme et en choisissant soigneusement les domaines où investir leur énergie. Il s'agit par exemple de prendre des mesures préventives pour promouvoir l'instauration de cadres permettant le développement de nouvelles technologies comme les biotechnologies; suivre les effets des Négociations d'Uruguay sur l'agriculture afin de se préparer à l'évaluation qui aura lieu dans quatre ans; conjuguer la mobilisation au niveau communautaire et la promotion des politiques à l'échelon national et international; et, enfin, tirer profit des capacités de recherche et d'information afin de pouvoir démontrer la viabilité des autres options proposées.

72. Un certain nombre d'organisations non gouvernementales internationales ont signalé que leurs activités, après la Conférence des Nations Unies sur l'environnement et le développement, avaient consisté à promouvoir le développement rural et agricole durable au sein de leurs organisations. La Fédération internationale des producteurs agricoles (FIPA) a adopté des politiques de développement agricole et rural durable lors de son Assemblée mondiale et propose des mesures pour renforcer les organisations d'agriculteurs et resserrer les liens entre agriculteurs, chercheurs et services de vulgarisation. La Fédération internationale des mouvements d'agriculture biologique (IFOAM) élabore actuellement un système international de normes biologiques dont elle encourage l'application, et qui a pour objectif de maintenir la capacité de production des sols. Le Réseau d'action sur les pesticides organise des campagnes d'information et agit sur le terrain dans le but de réduire la dépendance vis-à-vis des pesticides chimiques en encourageant l'adoption d'une agriculture viable. La World Sustainable Agricultural Association (WSAA) a organisé des conférences sur l'agriculture viable en Asie et en Amérique du Sud. Parallèlement, les organisations non gouvernementales multiplient les contacts informels entre elles, manière souple et efficace d'échanger des données d'expérience par-delà les frontières nationales et régionales.

73. Les contributions des organisations non gouvernementales au rapport du maître d'oeuvre fournissent beaucoup moins d'informations sur leurs activités au niveau national ou local qu'au niveau international. Un rapport britannique signale toutefois qu'un mouvement en faveur du développement agricole et rural durable se dessine actuellement au Royaume-Uni et dans d'autres pays européens. Les organisations non gouvernementales et les autres parties intéressées s'unissent pour proposer conseils et appui aux gouvernements afin de mettre en oeuvre des politiques concertées de promotion du développement agricole et rural durable à l'échelon national et régional. Elles veillent particulièrement à ce que les agriculteurs européens participent à la réflexion.

74. Les rapports des organisations non gouvernementales soulignent que, dans l'ensemble du monde en développement, les organisations autochtones et les groupes communautaires locaux jouent un rôle considérable dans la gestion et la mise en valeur des ressources naturelles. On peut citer par exemple les systèmes d'irrigation mis en place par la population dans le nord de la Thaïlande, les systèmes d'irrigation gérés par les agriculteurs au Népal et le système waru-waru de gestion des terres au Pérou. Toutefois, ces systèmes traditionnels disparaissent progressivement, les populations autochtones étant déplacées et leurs stratégies agricoles menacées. Les organisations non gouvernementales jouent un rôle primordial dans leur défense et leur remise en fonction. Les pratiques agricoles seraient elles aussi en danger. La plupart des techniques maintenues actuellement au nom de la viabilité sont des techniques traditionnelles, inventées et mises à l'épreuve par des agriculteurs. Il s'agit par exemple de l'assolement, de la diversification spatiale (alternance d'espèces cultivées et sauvages dans les exploitations agricoles), de la lutte phytosanitaire biologique, de l'amendement des sols avec du compost et des engrais verts, des cultures de couverture et de la conservation des variétés à pollinisation libre.

75. L'expérience des organisations non gouvernementales et des autres grands groupes sociaux ou sectoriels en Afrique, en Asie et en Amérique latine est d'une richesse exceptionnelle, dans la mesure où les organisations vont au-delà de l'action spécifique entreprise dans des zones géographiques limitées pour élaborer des stratégies plus globales visant à promouvoir un développement agricole et rural durable qui s'appuie sur les agriculteurs. Les rapports actuellement présentés à la Commission du développement durable ne rendent pas compte de cette richesse. C'est pourquoi les organisations non gouvernementales souhaitent que l'analyse et l'échange de données d'expérience soient plus systématiques.

III. FINANCEMENT ET TECHNOLOGIE

A. Le financement

1. Révision des mécanismes de financement

76. Dans Action 21, le coût annuel moyen (pour la période 1993-2000) de la promotion d'un développement agricole et rural durable a été évalué à 31,8 milliards de dollars des États-Unis environ, dont 5,075 milliards de dollars devaient provenir de la communauté internationale sous forme de dons ou de prêts consentis à des conditions favorables. Il n'est pas possible

d'indiquer, dans le présent rapport, dans quelle proportion les besoins de financement susmentionnés ont été satisfaits ou le seront.

77. La question du financement des activités d'agriculture et de développement agricole et rural durable revêt une importance cruciale, notamment dans les pays en développement. Divers organismes internationaux, multinationaux et nationaux demeurent les principaux bailleurs de fonds pour les projets ayant un impact sur l'environnement dans ces pays. Les banques régionales de développement, le FIDA, le PNUD et la Banque mondiale ont été les principaux organismes à financer l'assistance technique fournie et les prêts consentis au titre de projets de développement agricole et rural exécutés dans les pays en développement et les pays en transition. Les critères que ces organismes utilisent pour évaluer les propositions de projet qui leur sont soumises en fonction des objectifs du développement agricole et rural durable jouent donc un rôle déterminant.

Le FIDA, par exemple, a concentré son attention sur le financement de projets d'agriculture écologiquement viables qui peuvent servir également à lutter contre la pauvreté dans les zones rurales. À cette fin, il a également lancé un programme d'apprentissage institutionnel accéléré sur la gestion des ressources naturelles, dans le cadre duquel l'impact sur l'environnement de 23 projets de développement agricole a été évalué. Depuis août 1994, le Fonds a arrêté, en ce qui concerne les évaluations environnementales, des règles strictes qui doivent être appliquées à tous les projets en attente.

78. La Banque asiatique de développement s'est fixé comme objectif fondamental la promotion d'un développement agricole durable. Dans le cadre des activités de l'après-CNUED, la Banque s'efforce d'intégrer les questions abordées à la Conférence dans sa planification stratégique et de formuler une stratégie et un programme d'action en matière de développement agricole durable. Elle s'efforce également de favoriser la mise en place de systèmes de production agricole viables et de faire en sorte qu'il soit tenu compte des éléments ci-après dans l'élaboration et l'exécution des projets qu'elle finance : augmentation et stabilisation de la productivité; utilisation rationnelle des ressources naturelles; amélioration de la qualité de vie et de l'environnement; et équité entre les générations.

79. Entre 1992 et 1994, la Banque a approuvé un certain nombre de projets ayant trait à l'agriculture et au développement rural durables, consacrés notamment : a) à la mise en valeur des cultures tropicales ainsi qu'à la conservation et à la gestion des sols en Chine; b) aux cultures arbustives, à l'exploitation des terres d'altitude, ainsi qu'à l'agriculture durable en Indonésie; c) à la mise en valeur de bassins hydrographiques au Bhoutan; d) à la remise en état de l'environnement en Thaïlande; e) à la culture du thé au Népal; et f) à la réparation des dégâts causés par les inondations au Pakistan. La Banque a également participé au renforcement institutionnel de ses membres et aux activités qui sont menées dans ces pays en matière d'évaluation de l'impact sur l'environnement. Sa stratégie de développement agricole durable est appuyée par un certain nombre d'initiatives parallèles : rationalisation des conditions d'élaboration des politiques par la Banque, en vue de promouvoir des systèmes de production viables; augmentation continue de la productivité; sécurité nutritionnelle; transferts de technologie, notamment de biotechnologie.

80. La Banque mondiale s'efforce d'expliciter les liens entre environnement, développement agricole et pauvreté dans le cadre des prêts qu'elle octroie aux projets et aux programmes. Les principaux domaines d'activité couverts sont les suivants : surveillance des ressources naturelles et études d'évaluation; amélioration des techniques d'irrigation et de gestion des eaux en vue de réduire la pollution; arrêt de la salinisation et de la saturation des sols en eau; mise au point et diffusion de pratiques agricoles améliorées.

81. La Banque mondiale finance actuellement 49 projets (dans 35 pays) qui concourent directement à améliorer la gestion des ressources naturelles. Le financement des biotechnologies constitue en général un élément de ces projets, des prêts plus nombreux étant accordés aux biotechnologies agricoles. Des pays comme le Brésil, l'Inde, la Chine, l'Indonésie, le Mexique, la Turquie sont ceux qui ont obtenu le plus de prêts destinés à améliorer la qualité de l'environnement. Par ailleurs, de nouveaux crédits ont été débloqués pour 13 projets visant à résoudre des problèmes écologiques se posant en milieu rural, appelés projets "verts", et auxquels sont intéressés de nouveaux clients de la Banque tels que le Bhoutan, la Colombie, la République démocratique populaire lao et l'Uruguay, aux côtés de clients plus anciens comme la Chine, l'Inde, l'Indonésie, le Pakistan, le Paraguay, la Pologne et la Tunisie. Des prêts ont aussi été approuvés en vue de renforcer des organismes de protection de l'environnement en Gambie, en République de Corée et au Maroc. Une aide financière a également été accordée à plusieurs pays de l'Afrique subsaharienne pour leur permettre d'élaborer leur plan d'action national pour l'environnement. La plupart des investissements visaient néanmoins à protéger les forêts et à améliorer l'environnement urbain. En ce qui concerne la lutte contre la pauvreté et la gestion de l'environnement, la Banque mondiale a approuvé, en 1993-1994, 66 opérations, dont 10 étaient consacrées à la gestion des ressources naturelles.

82. La Banque mondiale a également encouragé le recours à des mécanismes de financement novateurs pour la régénération de sols dégradés et pour des projets de promotion de l'agriculture. Ces projets visent à accroître la production agricole et les revenus créés par les activités rurales en incitant les agriculteurs à adopter, au niveau du microcaptage de l'eau, des techniques rationnelles pour la gestion des terres et la conservation des sols et de l'eau.

2. Principales questions à résoudre

83. Malgré les progrès accomplis dans la révision des mécanismes de financement, on est en droit de se demander, compte tenu du niveau actuel de pauvreté et de l'aggravation des problèmes environnementaux, si les fonds alloués à la promotion d'une agriculture et d'un développement rural durables dans les pays en développement sont suffisants et si les mécanismes de financement sont adéquats. Dans la plupart de ces pays, les coûts liés aux risques d'épuisement des ressources naturelles et de dégradation de l'environnement sont très élevés par rapport aux montants des dépenses consacrées à la protection de l'environnement ou des investissements réalisés pour améliorer la qualité de celui-ci.

84. Il faut établir des priorités et mobiliser des fonds supplémentaires, essentiellement au niveau des ménages ou des agriculteurs. Afin de parvenir au développement durable, il est nécessaire de définir, dans chaque pays, des domaines prioritaires aux niveaux local, régional et national, et de rechercher d'autres sources de financement. Il se peut néanmoins que, dans certains cas, l'on n'ait pas besoin de fonds supplémentaires, mais qu'il suffise d'éviter de recourir à des pratiques non viables, notamment en abandonnant des politiques qui favorisent le défrichage des terres à des fins spéculatives ou subventionnent les intrants chimiques. Il faudrait réorienter et réorganiser les mécanismes traditionnels de financement visant à promouvoir la production agricole, les services de vulgarisation et les objectifs en matière de recherche (au lieu de chercher seulement à en obtenir des fonds supplémentaires).

85. Les nouveaux mécanismes de financement à mettre au point devront non seulement éviter tout effet de distorsion, mais également corriger les dysfonctionnements du marché, internaliser les effets externes et réorganiser les mesures d'incitation. Dans l'optique du développement durable, on devrait pouvoir faire en sorte que les activités de développement financent elles-mêmes l'intégralité de leurs coûts environnementaux et sociaux; pour cette raison, le coût des ressources, estimé ou égal à la valeur marginale ou fixé en fonction de la rareté, devra être pris en compte dans les décisions arrêtées en matière de développement.

86. Lorsque cela sera possible, il sera plus pratique de réduire d'avance l'emploi d'intrants potentiellement nocifs et la production de déchets que de réaffecter des ressources importantes après coup pour minimiser leurs effets. Chaque pays doit définir un rapport matériel entre l'exploitation des ressources et la productivité de l'écosystème dans des conditions différentes selon les produits. Il sera ainsi plus facile de déterminer les ressources physiques et humaines supplémentaires qui seront nécessaires.

87. Il faudrait ensuite s'efforcer de mettre au point des plans de financement nationaux pour le développement durable. En principe, le recours aux finances publiques et à la politique budgétaire pour encourager une exploitation plus rationnelle des ressources naturelles offre de vastes possibilités. Toutefois, en fait, il est difficile de modifier le comportement des exploitants privés en raison du problème d'évaluation mentionné plus haut. En attendant que des progrès soient réalisés dans le sens d'une évaluation des biens et services environnementaux, il est peut-être préférable que les mesures à prendre soient définies de manière empirique et non sur la base de critères totalement rationnels. De plus, indépendamment de l'aspect quantitatif, la protection de l'environnement, dont les effets se ressentent à long terme, présente un intérêt politique moindre que des questions qui se posent avec urgence ou à court terme, lorsqu'il s'agit de définir les priorités financières.

88. Dans le cadre des programmes d'ajustement structurel, les politiques budgétaires ont davantage visé à freiner l'exploitation non viable des ressources. Le Fonds pour l'environnement mondial (FEM) a aidé les gouvernements à subventionner des activités ayant des effets bénéfiques externes, intangibles ou à très long terme; toutefois, comme il a été dit, le Fonds n'a pas pour objet direct de financer des programmes d'agriculture et de développement rural durables. Le FIDA a cependant conclu un accord définissant

le cadre de sa collaboration avec le FEM, aux termes duquel celui-ci pourra étoffer son portefeuille de projets ayant un impact sur l'environnement, avec des projets agricoles de gestion des ressources à l'échelle communautaire.

89. Étant donné qu'on ne peut attendre des gouvernements et des institutions multilatérales qu'ils consacrent des sommes beaucoup plus importantes à la protection de l'environnement et aux projets d'agriculture et de développement rural durables, il faut : a) s'attacher à accroître le poids, potentiellement considérable, des arguments économiques militant en faveur de l'allocation de crédits plus importants à l'agriculture durable dans le cadre des budgets existants; et b) aider les gouvernements à définir des politiques qui optimisent l'impact que peuvent avoir les fonds publics sur le comportement et les décisions d'investissement du secteur privé, afin que celui-ci investisse dans des pratiques agricoles rationnelles et notamment dans les apports de main-d'oeuvre des petits exploitants. La FAO, la Banque mondiale, le FMI et d'autres organismes financiers multinationaux ont un rôle essentiel à jouer dans la réalisation des objectifs énoncés.

90. Plusieurs mécanismes de financement des projets d'agriculture et de développement rural durables pourraient être appliqués. Premièrement, la transition vers le développement durable exige de réduire progressivement ou d'éliminer les subventions destinées aux secteurs des engrais chimiques, des pesticides, de l'irrigation et de la production d'électricité, et de mettre au point des mesures économiques qui dissuadent les agriculteurs d'utiliser des intrants de manière abusive. Deuxièmement, il faudrait étudier la possibilité de mettre en place, au niveau local, des mécanismes d'autofinancement en garantissant les droits des agriculteurs. On pourrait, par exemple, tirer parti du fait que les exploitants sont disposés à payer l'eau qu'ils utilisent pour l'irrigation, à financer la protection des bassins supérieurs et à payer des engrais chimiques et des pesticides (dans les zones où existent des risques de pollution des eaux souterraines et des eaux de surface) pour mettre au point des méthodes de culture biologiques. Lorsque les exploitants souhaitent se reconverter dans l'agriculture biologique en raison du coût trop élevé des intrants classiques, ou désirent avoir accès au marché des produits biologiques, il faut les aider à mettre au point des méthodes adaptées à leur région et analyser les aspects économiques du passage à ce type d'agriculture. Quand les investissements réalisés dans les projets de développement des infrastructures entraînent une revalorisation du patrimoine rural, on peut prélever des taxes sur la valeur ainsi ajoutée et en affecter le produit à des activités rémunératrices non agricoles. Il est également possible d'obtenir, grâce aux efforts conjoints des universités, des chefs d'entreprise et des agriculteurs locaux, des financements privés pour encourager le recours aux engrais biologiques et aux biotechnologies.

91. Il existe un autre moyen de collecter des fonds pour la protection de l'environnement, qui est de réformer le système fiscal. Au lieu d'imposer les "bons", comme cela est le cas en général, il faudrait imposer les "mauvais", à savoir les pollueurs. On pourrait, par exemple, diminuer l'impôt foncier et augmenter les taxes sur l'eau et la pollution de l'eau. Il faudrait que chaque pays étudie la possibilité de réformer son système fiscal dans ce sens et de trouver d'autres mécanismes de financement, du type de ceux mentionnés plus

haut; il faudrait également définir les domaines où il est nécessaire de faire appel à une coopération et à des sources de financement internationales.

B. Technologie

1. Nouvelles techniques et transfert de technologie

92. D'études de cas de la Conférence des Nations Unies pour le commerce et le développement (CNUCED), de la Banque mondiale et d'autres organismes, notamment d'organisations non gouvernementales, il ressort que dans les pays développés comme dans les pays en développement les agriculteurs s'intéressent de plus en plus aux techniques de production écologiquement viables. En effet, lorsqu'ils reçoivent les incitations nécessaires, qu'une vulgarisation est assurée et que le cadre macro-économique ainsi que les perspectives offertes par le commerce international s'y prêtent, ils se montrent tout disposés à adopter ces techniques.

93. Par ailleurs, de plus en plus soucieux de la qualité de leur alimentation et d'écologie, les consommateurs demandent des produits "biologiques" (aliments mais aussi matières premières agricoles). Leurs exigences incitent à adopter des normes écologiques plus rigoureuses et à promouvoir des technologies permettant de les respecter.

94. En coopération avec d'autres organismes internationaux, des gouvernements et des organisations non gouvernementales, la FAO s'est occupée de promouvoir, d'introduire et de faire appliquer diverses technologies écophiles. On peut par exemple citer, aux fins de la conservation des sols, les cultures de couverture, les haies brise-vent, l'échelonnement des travaux agricoles en fonction des conditions météorologiques, la culture en courbes de niveau, le labourage sélectif et superficiel, un minimum ou pas du tout de travail de la terre, ainsi que l'utilisation d'engrais organiques ou le compostage de cultures d'enfouissement et de résidus végétaux pour maintenir la teneur en matières organiques. De l'énergie et des engrais peuvent également être produits à partir de la biomasse que constituent les résidus des cultures et de l'élevage. En collaboration avec l'Agence internationale de l'énergie atomique (AIEA), la FAO étudie les possibilités d'éradiquer la mouche méditerranéenne des fruits du bassin méditerranéen grâce à la technique de l'insecte stérile qui a permis d'éradiquer récemment la lucilie bouchère d'Afrique du Nord.

95. On peut également promouvoir une agriculture viable en ayant recours aux techniques écophiles "classiques" de désherbage et de lutte contre les ravageurs que plusieurs pays développés, notamment le Danemark et la Suède, ont déjà adoptées. En diffusant ces technologies dans les pays en développement, il faudra tenir compte des besoins locaux, des connaissances et des conditions agro-écologiques. Les pays en développement doivent également se doter d'urgence de moyens de production de pesticides moins dangereux, tout en veillant à protéger l'environnement par un traitement des effluents. Promouvoir des pesticides écophiles et faciles d'emploi pour la lutte intégrée contre les parasites (LIP), notamment des pesticides d'origine végétale tels que le margosier en Asie et les pesticides microbiens dérivés du bacillus thuringiensis est également possible. Dans le cadre du programme PNUD/FAO/ONUDI de gestion des ressources agricoles centré sur l'exploitant, se met actuellement

/...

en place un réseau régional pour les pesticides en Asie et dans le Pacifique ayant pour mission de satisfaire de manière autonome les besoins de ses 15 pays membres en information, en conseils et en formation. Le réseau régional encouragera la production de pesticides d'origine végétale, la production dans des conditions de sécurité de pesticides et de saines pratiques d'élimination des déchets dans les installations de production de pesticides.

96. On cherche à substituer à l'utilisation intensive de produits chimiques de nouvelles méthodes associées à des procédés cultureux de lutte contre les mauvaises herbes et à des programmes d'amélioration de la résistance des cultures aux mauvaises herbes, aux insectes et autres ravageurs. L'application du Code international de conduite pour la distribution et l'utilisation des pesticides⁹ et de la procédure du consentement préalable donné en connaissance de cause pousse les utilisateurs de pesticides à recourir à des produits moins toxiques et à des techniques de lutte intégrée.

97. La Banque mondiale a entrepris de déterminer quelles sont les lacunes technologiques et d'y remédier afin de tirer un meilleur parti des ressources locales pour soulager les terres de faible rendement. Elle participe notamment à un projet sur l'exploitation des ressources en phosphate naturel de l'Afrique subsaharienne; elle encourage l'innovation en matière de gestion des sols et diffuse à cette fin dans toute l'Amérique latine et en Afrique des techniques écophiles de travail de la terre en environnement tropical; et elle élabore, en collaboration avec les centres du Groupe consultatif de la recherche agricole internationale (GCRAI) et des organismes nationaux de recherche, un programme d'action sur la gestion des relations "sol-eau-nutriments". La Banque encourage également l'adoption de diverses pratiques agricoles rationnelles et novatrices telles que la rotation des cultures, le recours aux engrais verts, une mécanisation à petite échelle, le désherbage et la lutte contre les ravageurs.

98. Le GCRAI s'efforce de mettre le progrès scientifique au service d'un développement agricole durable. En étroite concertation avec les établissements nationaux de recherche, ses différents centres s'efforcent de promouvoir des technologies qui exploitent les ressources naturelles de manière plus rationnelle tout en les protégeant et en les consolidant. Il a, dans le même ordre d'idées, identifié divers points qui pourraient faire l'objet de recherches et présentent un intérêt capital pour le chapitre 14 d'Action 21, notamment : l'amélioration génétique de la résistance des cultures aux maladies et aux ravageurs; le recours accru aux plantes vertes fixatrices d'azote pour réduire les quantités d'engrais artificiels utilisées; l'efficacité de la recherche sur la lutte intégrée contre les parasites pour réduire les quantités de pesticides chimiques; les possibilités offertes par les paillis végétaux pour lutter contre l'érosion des sols; une gestion intégrée des ressources agricoles; et l'usage de meilleures technologies d'agroforesterie. Les différents centres du GCRAI poursuivent des recherches et assurent la diffusion des résultats dans ces domaines et ils ont adopté une méthode écorégionale de développement et de transfert de technologies agricoles viables.

99. Les techniques nucléaires trouvent de plus en plus d'applications dans les technologies actuelles d'agriculture écophile qui permettent d'augmenter la productivité et de remplacer des pratiques traditionnelles nuisibles pour l'environnement. On peut citer à cet égard divers exemples de collaboration de

la FAO et de l'AIEA dans différents domaines : le marquage radio-isotopique de l'acide désoxyribonucléique (ADN) en vue de la manipulation du germoplasme, l'étude isotopique de l'utilisation des nutriments par les plantes et du devenir des pesticides et d'autres contaminants dans le sol, l'irradiation des aliments (pour remplacer les fumigants chimiques) et la production d'insectes stérilisés par irradiation. Le Laboratoire d'agronomie de Siebersdorf (Autriche), dont on amplifie actuellement les moyens, entreprend des activités de recherche, de formation et de transfert de technologie dans ces domaines.

2. Principaux problèmes et obstacles à lever

100. Les pays en développement et, dans une certaine mesure, les pays en transition se heurtent à divers obstacles lorsqu'ils essaient de faire évoluer leur propre technologie ou d'adopter les techniques non polluantes des pays développés. Les agriculteurs y pratiquent certes depuis des années l'agriculture biologique et appliquent les méthodes traditionnelles de culture en terrasses, de travail de la terre et de protection des ressources. Cependant, dans la mesure où, de manière générale, ils ne maîtrisent pas l'évolution de l'environnement physique et où les personnes chargées de mettre en oeuvre les interventions des pouvoirs publics ne connaissent pas les techniques et les méthodes indigènes, l'usage de celles-ci n'a pas pu se développer. Il n'en demeure pas moins que les agriculteurs des pays développés ont beaucoup à apprendre des principes sur lesquels reposent ces techniques, adaptées à des contextes agro-écologique et socio-économique différents. Pour le moment, l'échange entre les unes et les autres n'est pas structuré.

101. On a de plus en plus souvent recours aux biotechnologies pour créer des variétés de plantes plus productives (la mise au point récente de riz transgénique en est un exemple), des produits permettant le diagnostic des maladies animales et végétales, des vaccins pour les animaux, des pesticides ou des agents biologiques. Toutefois, ces produits sont mis au point pour répondre aux besoins des pays développés, de leurs agriculteurs, de leurs cultures et de leurs animaux. Il faudrait donc évaluer la sûreté, le coût et l'utilité des biotechnologies et les comparer avec ceux de techniques traditionnelles. À cet égard, il serait utile qu'une organisation internationale comme la FAO établisse un code international de conduite consacré aux biotechnologies, qui permettrait cette évaluation. L'absence de principes tant internationaux que nationaux sur la diffusion des organismes génétiquement modifiés (OGM) pose également de gros problèmes. Il faut déterminer l'impact des OGM sur l'environnement et celui des biotechnologies sur les pays pauvres exploitant des terres à faible rendement.

102. Pour qu'il soit possible, à l'échelle locale, d'innover, de mettre au point des techniques et de tirer profit des transferts de technologies, il faut prévoir une formation pour les agriculteurs et les éducateurs intervenant sur le terrain. Il faudrait veiller à ce qu'ils soient davantage éduqués de manière à améliorer les méthodes d'application des engrais et les plans individuels d'amendement, en tirant parti, ce faisant, de l'expérience qu'ils peuvent eux-mêmes avoir acquise en la matière. Il faudrait également établir à leur intention, ainsi qu'à celle des législateurs et des agents de vulgarisation, des principes concernant les moyens les plus pratiques et les moins dangereux de manipuler les déchets animaux. De même, diversifier l'élevage de manière à

développer l'utilisation des sous-produits et des déchets permettrait d'utiliser plus efficacement les aliments et les nutriments.

103. D'autres facteurs entrent en jeu dans la problématique du progrès technologique des pays en développement : i) l'information et l'insuffisance d'informations - c'est-à-dire la quantité et la qualité de l'information sur la technologie; ii) l'élaboration de technologies participatives; iii) la promotion des méthodes, technologies et connaissances traditionnelles; iv) la recherche scientifique; v) le financement du transfert de technologie et de la coopération; et vi) la diffusion des enseignements tirés de l'expérience. S'il faut, certes, transférer directement aux pays en développement des technologies non polluantes leur convenant du point de vue agro-écologique, il importe toutefois de ne pas négliger de faire participer ces pays à l'échelon local au développement de leurs propres technologies afin qu'ils deviennent autonomes.

IV. ÉVOLUTION ET EXPÉRIENCES RÉCENTES EN MATIÈRE DE COOPÉRATION INTERNATIONALE

A. Coopération internationale

104. En Europe occidentale, la Commission économique pour l'Europe (CEE) a adopté une décision sur la coopération dans le domaine de l'environnement et du développement durable. Elle a également demandé à ses organes subsidiaires de renforcer leurs activités dans ce domaine. Un atelier de la CEE sur le système d'examen par pays des résultats en matière d'environnement dans les pays de l'OCDE a été organisé en coopération avec cette organisation en mai 1994. Les participants y ont souligné la nécessité d'établir une coopération étroite avec d'autres organisations internationales dans le contexte de ce système d'examen des résultats. Les critères à utiliser à cette fin comprennent les éléments suivants dans le domaine de l'agriculture : ruissellement à partir des terres agricoles, cause de la pollution de l'eau; déchets agricoles; préservation du cadre naturel et de l'habitat; code de l'environnement; mécanismes d'application; systèmes de surveillance; politique environnementale et son intégration dans les politiques économiques; aménagement de l'espace; instruments économiques; intégration de l'aspect écologique dans la législation relative à la privatisation; et réforme agraire. L'OCDE s'emploie en outre activement à analyser les liens existant entre l'agriculture et l'environnement dans le contexte de ces réformes et se préoccupe de la nécessité de promouvoir des pratiques agricoles rationnelles, réduisant au minimum les distorsions économiques.

105. Dans les pays d'Asie du Sud et du Pacifique, la Commission économique et sociale pour l'Asie et le Pacifique (CESAP) effectue diverses études par pays et organise des séminaires nationaux, des réunions régionales et d'autres activités d'assistance technique pour promouvoir un développement agricole durable.

106. En Asie occidentale, la Commission économique et sociale pour l'Asie occidentale (CESAO) centre ses activités sur la préservation des ressources dans certains pays afin d'évaluer leur état de dégradation, d'établir des plans rationnels d'occupation des sols et d'analyser les politiques micro et macro-économiques et leurs liens avec une utilisation viable des ressources.

107. Les États membres de la FAO, tant les pays en développement que les pays en transition, ont demandé à l'organisation, qui est l'une des institutions des Nations Unies chargées de promouvoir un développement agricole et rural durable dans la perspective de la réforme des politiques, de participer à la révision des politiques existantes et à l'élaboration de mesures correspondant mieux à cette notion. La FAO a déjà répondu à de telles demandes a) en envoyant des missions sur le terrain et en lançant des projets visant à fournir une assistance en matière d'analyse des politiques et à renforcer les capacités à cette fin; et b) en prenant des mesures pour garantir que toute l'assistance qu'elle fournit dans ce domaine prendra en compte les objectifs d'un développement agricole et rural durable. L'organisation joue également un rôle actif dans plusieurs domaines où s'associent les préoccupations du commerce agricole à celles concernant l'environnement. Dans le domaine du commerce des produits de base, la FAO accorde une importance particulière à la croissance et à la stabilité des marchés internationaux par le biais de consultations entre les producteurs et les consommateurs, notamment par celui du Comité des produits (CP) et de ses groupes intergouvernementaux. Elle aide également les pays à élaborer leurs politiques environnementales et à développer leur commerce agricole de façon rationnelle.

108. On peut citer comme exemple concret de l'action de la FAO dans les domaines de l'environnement et du commerce les travaux qu'elle mène pour renforcer la compétitivité des fibres naturelles par rapport aux fibres synthétiques car les techniques utilisées pour leur traitement sont plus respectueuses de l'environnement. Depuis deux ans, le Groupe intergouvernemental sur le jute, le kénaf et les fibres apparentées examine les questions liées à l'environnement ayant un impact sur le commerce des produits relevant de son domaine.

109. Le Comité des produits a également encouragé ses groupes intergouvernementaux à effectuer des études par produits comprenant les éléments suivants : a) examens techniques en matière d'environnement; b) évaluation économique du coût de la réduction des atteintes à l'environnement et de l'adoption de politiques visant un développement agricole et rural durable et de politiques de l'environnement; et c) soutien aux niveaux national et international aux pays qui adoptent des politiques appropriées dans ces domaines. Une méthode d'évaluation économique de l'impact de chaque produit sur l'environnement est en cours d'élaboration, ainsi que des études portant sur différents produits.

110. Les organes intergouvernementaux de la CNUCED s'occupent également de questions liées au développement agricole et rural durable dans différents domaines. Son conseil du commerce et du développement examine chaque année un sujet spécifique relatif au commerce et à l'environnement. En 1994, le sujet à l'étude était les effets de l'internalisation des coûts externes sur le développement durable et, en 1995, le Conseil examinera l'incidence des politiques relatives à l'environnement sur la compétitivité des exportations et l'accès aux marchés. En 1993, la Commission permanente des produits de base a examiné les effets de la production et de la transformation des produits de base sur l'environnement dans le contexte de la promotion du développement durable dans le domaine des produits de base. Figurait à l'ordre du jour de sa troisième session, en septembre-octobre 1994, la question des moyens permettant

d'améliorer la compétitivité des produits naturels offrant des avantages du point de vue de l'environnement.

111. Dans le domaine de la conservation et de la remise en état des sols, un fait marquant survenu depuis la CNUED a été l'accord obtenu à Paris, en juin 1994, sur le texte d'une convention internationale pour la lutte contre la désertification dans les pays gravement touchés par la sécheresse et/ou la désertification, en particulier en Afrique (A/49/84/Add.2, annexe, appendice II), qui comporte quatre annexes concernant la mise en oeuvre au niveau régional.

112. Lors de sa Conférence de 1993, la FAO a adopté un Programme spécial d'action pour la conservation et la remise en état des terres dans le cadre duquel elle continuera à mettre en oeuvre le Programme international pour la conservation et la remise en état des terres africaines; dans ce contexte, des programmes similaires seront élaborés pour deux autres régions : Asie-Pacifique et Amérique latine-Caraïbes.

113. La FAO participe également activement à la promotion de la lutte intégrée contre les parasites dans les pays développés et les pays en développement. Les moyens de promouvoir la lutte intégrée contre les parasites ont été examinés et les priorités établies au cours de réunions du Groupe d'experts FAO/PNUE sur cette question, des centres internationaux de recherche agricole, du Groupe de travail international sur cette question et d'autres réunions organisées par la FAO et d'autres organisations internationales, comme la Banque mondiale, le PNUD et le PNUE.

114. Parmi les programmes spéciaux d'action élaborés par la FAO en réponse au défi que représente le développement agricole et rural durable, les deux programmes consacrés à la conservation, à la mise en valeur et à l'utilisation des ressources phyto et zoogénétiques pour l'agriculture visent à promouvoir d'une part la conservation, l'évaluation, la surveillance et l'utilisation in situ et ex situ, et d'autre part, le renforcement des capacités de recherche-développement dans les pays membres. La FAO mène ces activités en collaboration avec les exploitants, les communautés rurales, les instituts nationaux et internationaux d'économie et les ONG. À l'échelle nationale, la FAO soutient toujours la création de capacités nationales ou le renforcement des structures existantes en vue de la conservation, de la gestion et de l'utilisation de la diversité génétique, y compris la diversification des cultures et le recours d'espèces sous-utilisées et polyvalentes.

115. Un système d'alerte rapide est également mis au point, qui permettra d'appeler l'attention sur les dangers menaçant le fonctionnement des banques qui possèdent des collections de gènes et sur le risque d'extinction de certaines espèces végétales et de perte de la diversité génétique dans le monde. La mise au point du réseau mondial a également progressé du fait de la renégociation d'un accord entre la FAO et le GCRAI sur l'emplacement des collections des centres du Groupe consultatif. La FAO a également établi des contacts avec les gouvernements nationaux au sujet de leur participation au réseau. En Inde, l'organisation fournit des services consultatifs à une ONG concernant la conservation in situ de ressources phytogénétiques.

116. L'Institut interaméricain de coopération pour l'agriculture (IICA) participe avec ses États membres à la conception des politiques, d'études sectorielles et de réformes institutionnelles, ainsi qu'à la prestation de services consultatifs sur une agriculture viable. Sa stratégie s'est également centrée sur la mise au point de nouveaux réseaux de coopération au niveau horizontal, comme PROCITROPICS (Programme de recherche et de transfert de technologie concernant l'agriculture et l'élevage pour les pays tropicaux) qui rassemble huit pays du bassin de l'Amazone, et de réseaux sous-régionaux sur la gestion et la conservation des ressources phytogénétiques.

117. Dans le bassin indo-gangétique, les pays de la région ont décidé de renforcer leur collaboration afin d'examiner les raisons pour lesquelles les intrants classiques sont moins utilisés et la mise au point de technologies rationnelles adoptées à l'agriculture de la région. Cette initiative a été prise en janvier 1993 par les responsables de l'agriculture du Bangladesh, de l'Inde, du Népal et du Pakistan, en collaboration avec les centres du Groupe consultatif de la recherche agricole internationale (Institut international de recherche sur le riz, Centre international d'amélioration du maïs et du blé et Institut international de recherche sur les cultures des zones tropicales semi-arides), avec le soutien du PNUD, de la Banque mondiale, de la Banque asiatique de développement et de diverses institutions de donateurs bilatérales. L'objectif est de faciliter cette collaboration, de fournir des conseils sur les politiques à suivre et sur un cadre de recherche stratégique dans ce domaine.

118. En matière d'énergie rurale, la Banque mondiale soutient l'expansion des réseaux de distribution d'électricité. Parmi les nouveaux programmes et projets exécutés par la Banque dans ce domaine, on mentionnera :

a) L'utilisation généralisée de cellules photovoltaïques dans les zones pauvres/rurales non desservies par le réseau électrique national ou régional (en particulier pour les dispensaires ruraux, les systèmes de pompage d'eau des villages et pour recharger les batteries utilisées dans les villages);

b) En Estonie, un projet de remise en état du système de chauffage à l'échelle du district, qui, au lieu d'utiliser du fioul importé, encourage le remplacement de petites chaudières et la conversion à la tourbe et au bois;

c) Des programmes encourageant l'utilisation d'autres produits que la biomasse comme combustible, par exemple le projet d'exploitation du gaz de Calub (Éthiopie), qui remplace le bois de feu par du gaz de pétrole liquéfié dans le sud-est du pays.

119. Le Comité des sources d'énergie nouvelles et renouvelables et de l'énergie pour le développement a noté avec préoccupation, lors de sa première session, en février 1994, qu'à la fin du XXe siècle, deux milliards et demi d'habitants des pays en développement n'avaient toujours pratiquement pas d'électricité ni accès aux sources commerciales d'énergie¹⁰. Il a recommandé au Conseil économique et social d'adopter un projet de décision par lequel il déciderait que le Comité tiendrait une session en février-mars 1995, afin de donner des conseils concernant l'énergie au service du développement rural à la Commission du développement durable, à sa troisième session, comme prévu dans Action 21¹¹.

Les recommandations du Comité seront présentées à la Commission lors de sa troisième session.

B. La coopération entre organismes des Nations Unies

120. Diverses activités de coopération ont déjà été décrites par ailleurs. Parmi les organismes des Nations Unies, la FAO a pris diverses initiatives; on mentionnera entre autres : a) la mise au point d'un programme spécial d'action pour l'assistance aux pays en matière de sécurité alimentaire; b) le financement d'activités intersectorielles au sein de son groupe de travail interdépartemental sur l'environnement et le développement durable et de ses sous-groupes spécialisés; c) la création, au début de 1995, d'un nouveau département du développement durable, qui assurera une direction plus centralisée et donnera à ce secteur une plus grande visibilité; d) la réalisation d'activités visant à améliorer sa capacité et celle d'autres institutions d'évaluer les politiques tenant compte des objectifs en matière d'environnement et de développement durable.

121. Parmi les autres efforts de coordination entrepris par les organismes des Nations Unies, on citera : a) la création d'un groupe de travail sur les relations existant entre l'agriculture et l'environnement en Europe, en coopération avec la CEE; b) application d'une approche du développement fondée sur les systèmes d'exploitation en Amérique latine, avec le soutien d'autres organismes internationaux comme le Groupe consultatif de la recherche agricole internationale, la Banque mondiale, l'Institut interaméricain de coopération pour l'agriculture, le Centre de coopération internationale en recherche agronomique pour le développement-développement agricole et rural durable, et diverses institutions nationales; c) mise en oeuvre d'une approche intégrée des activités de gestion des terres et de l'eau, en coopération avec la CESAQ; d) activités relatives aux stratégies de développement agricole viable dans les pays d'Asie et du Pacifique, en coopération avec la CESAP, le PNUD et l'ONUDI; et e) activités de recherche sur les systèmes d'exploitation viables, en collaboration avec les institutions du GCRAI.

C. Les organisations n'appartenant pas au système des Nations Unies

122. La période qui a suivi la CNUED a vu se renforcer la coopération entre les ONG et les organismes des Nations Unies dans le domaine du développement agricole et rural durable. Étant l'organisme des Nations Unies spécialisé dans l'agriculture, la FAO assume une responsabilité spéciale et se doit de développer cette coopération, tant en ce qui concerne la formulation des politiques que l'exécution des programmes sur le terrain. Les ONG participent à diverses activités normatives liées au développement agricole et rural durable, comme les réunions techniques relatives au Code international de conduite pour la distribution et l'utilisation des pesticides et à l'élaboration de normes pour les produits organiques dans le cadre de la Commission du Codex Alimentarius FAO/OMS. Elles sont également associées depuis longtemps aux efforts déployés par la FAO pour promouvoir la conservation et l'utilisation des ressources phytogénétiques et participeront activement aux préparatifs de la quatrième Conférence internationale technique sur les ressources phytogénétiques qui aura lieu en 1996. Une consultation centrée sur "les ONG et le

développement agricole et rural durable en Asie : défis aux politiques et aux pratiques" a été organisée par la FAO en septembre 1993; les ONG ont également participé à la préparation de deux dossiers sur le développement agricole et rural durable s'inscrivant dans la série des documents de la FAO intitulée "Development Education Exchange Papers" (DEEP) : l'un sur l'Amérique latine/Asie et l'autre sur l'Afrique/pays du Nord.

123. Sur le terrain, la FAO et diverses ONG d'Afrique, d'Asie du Sud et d'Amérique latine ont formulé les composantes régionales d'un programme de coopération ayant pour but de renforcer la capacité des ONG de promouvoir des systèmes d'exploitation viables et la sécurité alimentaire pour les ménages ruraux, pour lequel on s'efforce d'obtenir des ressources. La FAO a fait appel aux services d'une ONG brésilienne, Assessoria e Serviços a Projetos em Agricultura Alternativa (AS-PTA), pour aider une fédération nationale d'agriculteurs au Sénégal (Fédération des organisations non gouvernementales sénégalaises - FONGS) à encourager une réflexion au niveau des villages au sujet de l'impact de l'ajustement structurel sur l'agriculture et l'environnement. La coopération sur le terrain avec les ONG est également un élément important du programme de lutte intégrée contre les parasites en Asie et du "Programme PNUD-FAO-ONUDI de gestion des ressources agricoles centré sur l'exploitant" (FARM) en Asie.

V. CONCLUSIONS ET PROPOSITION D'ACTION

A. Conclusions : L'approche visant à promouvoir un développement agricole rural et durable a-t-elle été suivie?

124. Il est difficile de se faire une idée précise des progrès réalisés depuis la CNUED dans la mise en oeuvre de la notion de développement agricole et rural durable, non seulement parce que les indicateurs existants ne sont pas suffisamment détaillés¹², mais aussi du fait que les gens ont, de cette question, des conceptions différentes, déterminées pour l'essentiel par la situation socio-économique dans laquelle ils vivent. On note une diversité analogue en ce qui concerne la viabilité de l'approche du développement agricole et rural, la nature des problèmes environnementaux et l'importance accordée à chacun des domaines d'activité énumérés au chapitre 14 d'Action 21.

125. Dans les pays de l'OCDE, les incidences de l'activité agricole sur l'environnement tiennent à l'augmentation de la production, du fait d'une utilisation accrue d'intrants, notamment de produits chimiques à usage agricole, la main-d'oeuvre étant réduite et la superficie des terres cultivées demeurant pratiquement inchangée. Ces problèmes ont été aggravés par les politiques agricoles poursuivies – qui ont encouragé l'intensification de la culture de certains produits sur des terres fragiles et le recours à des techniques agricoles inadaptées – ainsi que par le fait qu'il n'existe pas de marchés pour les biens d'environnement ou encore que certains marchés n'ont pas internalisé les coûts de protection de l'environnement et ses avantages dans les décisions prises par les exploitants. La conclusion qui s'impose est qu'une réforme des politiques agricoles (qui vient de commencer dans de nombreux pays de l'OCDE et dont l'intérêt est confirmé par l'accord conclu récemment dans le cadre des négociations d'Uruguay) est indispensable au règlement des nombreux problèmes d'environnement liés aux activités agricoles. Il faudra toutefois que ces

/...

réformes soient renforcées par des mesures bien ciblées qui permettent de régler les problèmes d'environnement en suspens d'une manière rentable des points de vue économique, budgétaire et administratif, et de minimiser les distorsions du commerce international. Dans les pays en développement, les problèmes sont davantage liés à la pauvreté et au manque de techniques de production. Dans les pays en transition, les principales difficultés à surmonter sont la faiblesse des institutions et le développement insuffisant des marchés. Ces pays sont aussi très préoccupés par la pollution de l'environnement d'origine industrielle. Les solutions seront donc différentes tout en ayant certains points communs : nécessité d'adopter des politiques cohérentes et transparentes et des mesures juridiques appropriées au niveau national associée à un engagement politique résolu; large participation des personnes concernées au processus décisionnel; et, enfin, moyens de faire en sorte que la mondialisation – du commerce agricole, des flux de capitaux et de l'information – ne nuise pas à l'environnement et soit profitable aux petits exploitants.

126. Nombreux sont ceux qui déplorent déjà le manque de progrès dans la réalisation d'un développement agricole et rural durable, bien que la période qui s'est écoulée depuis la CNUED soit relativement courte. Pourtant, certains progrès, comme on l'a vu précédemment, ont été réalisés même s'ils ont été inégaux et s'expliquent parfois par d'autres motivations que la volonté de favoriser un développement agricole et rural durable. Il reste de toute évidence encore beaucoup à faire dans presque tous les pays et la tâche vient à peine de commencer mais on peut conclure qu'il est peut-être moins important désormais de plaider en faveur d'un développement agricole et rural durable, comme le recommande le rapport Brundtland, par exemple, et qu'il faut accorder beaucoup plus d'attention à la mise en oeuvre scientifique; une telle opération exige de renforcer les activités scientifiques et appliquées – en d'autres termes, des mesures en vue de régler les problèmes; un échange d'informations et de données scientifiques; et le renforcement du processus décisionnel.

127. Si l'on fait la synthèse de ces considérations, que l'on trouve exprimées dans les nombreux documents à partir desquels le présent rapport a été établi, on aboutit à des conclusions plus précises permettant de proposer les mesures suivantes :

a) Une agriculture productive est indispensable à la réalisation d'un développement agricole et rural durable, surtout si l'on considère les multiples objectifs qui y sont liés, à savoir la lutte contre la pauvreté et l'amélioration des moyens d'existence tout en conservant et en protégeant la base de ressources naturelles. Cela dit, parvenir à un développement agricole et rural durable est un processus lent et complexe qui exige de la patience et de l'endurance et la volonté de saisir toutes les occasions de progresser par pas dans une large gamme d'activités bien définies, comme la lutte intégrée contre les parasites, mais dans le cadre d'une stratégie globale;

b) La plupart des pays en développement et des pays en transition devraient adopter des mesures d'incitation encourageant notamment les investissements privés dans l'agriculture et ses systèmes d'appui et récompensant les efforts déployés en vue de la protection de l'environnement;

c) Dans tous les pays, les mesures prises en vue de promouvoir la production vivrière et agricole et le développement rural et de maintenir ou d'augmenter les revenus des exploitants, tout en protégeant la base de ressources naturelles, devraient être cohérentes, concertées et complémentaires;

d) Il faut arriver à mieux comprendre les relations économiques et socioculturelles que l'exploitant entretient avec son milieu, aux niveaux du ménage et de la communauté, ainsi que les phénomènes biophysiques qui régissent les interactions entre les activités agricoles et le cadre dans lequel elles se déroulent. Cela permettra d'améliorer la cohérence des politiques agricoles et environnementales, d'accroître l'efficacité des mesures d'application et de favoriser la mise au point des indicateurs relatifs aux activités agricoles viables nécessaires pour évaluer l'état des nombreux types de milieu naturel dans lesquels on mène des activités agricoles et suivre les changements qui surviennent;

e) Les données dont on dispose sur les exploitations agricoles et les communautés rurales du monde entier montrent qu'il est possible d'assurer la viabilité de l'agriculture dans les trois catégories de pays mentionnées dans le présent rapport et que la réalisation de cet objectif apporterait des avantages aux exploitants, aux collectivités et aux pays sur les plans environnemental et économique :

- i) Dans les systèmes agricoles des pays industrialisés, le passage à une agriculture écologiquement viable pourrait se traduire par une chute de 10 à 20 % du rendement à l'hectare à court terme mais s'accompagnerait d'une augmentation de la rémunération des exploitants;
- ii) Dans les terres irriguées des pays en développement, à fort coefficient factoriel, les agricultures qui adoptent des techniques d'amendement des sols parviennent à maintenir les taux de rendement tout en réduisant considérablement les intrants;
- iii) Dans les terres pauvres du tiers monde, dont la culture est difficile, les agriculteurs qui adoptent ces techniques ont doublé, voire triplé, les taux de rendement souvent sans recourir à des intrants externes, du moins à court terme.

Cela étant, il faudrait améliorer les échanges d'informations sur les techniques autochtones et modernes viables afin d'élargir leur utilisation. Ce processus sera facilité par la multiplication des réseaux et un recours plus systématique aux techniques d'information de pointe;

f) Les conclusions ci-dessus montrent que l'on prend conscience de la nécessité d'accorder beaucoup plus d'attention à de nombreux aspects de la recherche agronomique et aux échanges d'informations. Les fonds alloués aux études agronomiques sont insuffisants; c'est là une lacune grave et potentiellement catastrophique de la stratégie mondiale visant à répondre aux besoins alimentaires et agricoles et à promouvoir un développement agricole et rural durable. Il faut mettre au point de nouvelles technologies agricoles et mieux exploiter les techniques existantes afin d'intensifier durablement la

production des zones les plus prospères et de protéger les moyens de subsistance dans les zones marginales. On dispose souvent de toute une gamme d'informations mais il faudrait les diffuser plus largement et de manière plus équitable;

g) Le commerce, en particulier le commerce international des produits alimentaires et agricoles, a des effets paradoxaux sur l'environnement et le développement agricole et rural durable. En effet, s'ils permettent de produire davantage qu'il est nécessaire pour satisfaire les besoins des ménages et des marchés locaux et nationaux et, de ce fait, de créer des emplois, d'augmenter les revenus et de favoriser les investissements dans le secteur agricole, les échanges peuvent toutefois, en éliminant progressivement les contraintes imposées à ces marchés, par le libre jeu des forces du marché, aboutir au pillage des ressources naturelles. Pour autant, le contrôle des courants commerciaux à des fins environnementales ne donne généralement pas de bons résultats et peut conduire à des formes de protectionnisme écologique. Il vaut mieux s'attaquer à la cause du problème, notamment par l'internalisation des effets externes, par exemple en appliquant le principe du pollueur-payeur;

h) Enfin, pour faire le point des progrès réalisés en matière de développement agricole et rural durable, établir des comparaisons entre pays et identifier les failles au niveau de la prise de décisions, il faudrait s'appuyer sur un ensemble convenu d'indicateurs. Comme indiqué plus haut, on s'efforce actuellement de mettre au point des indicateurs de "viabilité", mais d'une manière plutôt fragmentaire. Il faudrait aussi améliorer le système actuel de comptabilité nationale. Un aspect important d'une telle initiative consisterait à réorienter les systèmes de collecte de données et de gestion de l'information au niveau national, dans chaque groupe de pays.

B. Mesures proposées

1. Stratégie globale

128. Le chapitre 14 d'Action 21 contient un plan d'action global pour une agriculture et un développement rural durables fondé sur plusieurs domaines d'activité. La réalisation opérationnelle de cet objectif exige que les pouvoirs publics prennent les mesures voulues dans le secteur agricole, les domaines connexes, et aux niveaux sectoriel et macro-économique, dans le cadre de pratiques internationalement acceptées concernant le commerce, les flux de capitaux et les droits de propriété patrimoniaux; elle suppose aussi que l'on crée des mécanismes de nature à favoriser une large participation populaire à la prise de décisions et que l'on progresse dans plusieurs domaines techniques, distincts quoique liés, comme la conservation et la gestion des terres et de l'eau, les ressources génétiques, la lutte intégrée contre les parasites et les systèmes de phytotrophie, pour ne citer que quelques-uns des domaines d'activité mentionnés dans le chapitre en question. Le but poursuivi dans ces domaines est de mieux comprendre les processus en jeu, d'affiner les notions et les approches utilisées, de financer les activités menées sur le terrain et de tirer les enseignements des résultats obtenus, qu'ils soient positifs ou négatifs.

129. La stratégie globale devrait donc être axée sur la question plus large des réformes institutionnelles et des changements d'orientation à introduire afin de mettre en place les mécanismes d'incitation et d'appui requis pour favoriser

l'adoption de techniques permettant d'améliorer la productivité tout en encourageant la diversité, d'accroître la souplesse et de minimiser les risques pour l'environnement. Les gouvernements nationaux, quant à eux, devraient manifester un engagement politique plus marqué et encadrer les mesures prises afin de favoriser un développement agricole et rural durable, en procédant aux réformes appropriées voulues et en renforçant la participation des individus, des organisations communautaires et des ONG à ces initiatives.

130. Toutes ces mesures prises à l'échelle nationale doivent s'inscrire dans un cadre politique plus large reflétant la détermination des gouvernements à atteindre des buts d'ordre essentiellement social, tels que la réduction de la pauvreté, la prise en compte des facteurs de population dans les politiques suivies en matière de développement et d'environnement et l'autonomisation des femmes, dans la perspectives d'une plus grande égalité entre les sexes. La réalisation de ces objectifs exigera d'atteindre des but plus limités, comme la mise en place de structures d'enseignement primaire et de services de soins de santé pour tous – y compris la santé génésique – conformément aux recommandations de plusieurs conférences des Nations Unies¹³.

131. La communauté internationale, y compris les pays donateurs et les organismes multinationaux, devra donc favoriser l'adoption de ces mesures, en s'efforçant de trouver des solutions aux problèmes liés au financement du développement, à la dette extérieure, au commerce et à l'environnement, au transfert de technologie et aux droits relatifs à la propriété intellectuelle, et en récompensant les efforts déployés en vue d'une bonne intendance de l'environnement; il s'agira donc globalement d'accélérer le passage à un développement agricole et rural durable.

2. Mesures spécifiques proposées

132. Les propositions ci-après ont été formulées à l'issue des consultations que la FAO, en sa qualité de maître d'oeuvre, et ses partenaires, dont diverses ONG, ont tenues en vue de l'établissement du présent rapport. Elles ont été présentées dans leurs grandes lignes au Conseil de la FAO, à sa cent septième session, en novembre 1994, qui a approuvé leur présentation à la Commission du développement durable.

Ces propositions sont les suivantes :

a) Mise au point d'indicateurs permettant d'évaluer les différents aspects agricoles et autres des objectifs d'un développement agricole et rural durable et directives concernant des pratiques agricoles viables pour divers cadres écologiques et contextes socio-économiques (état et tendances). Il faudrait établir de meilleures statistiques et des indicateurs simples et peu onéreux afin de suivre les progrès réalisés en matière de développement agricole et rural durable. Il faudrait élaborer des principes et directives afin d'aider les pays à réunir et analyser des informations au niveau des zones d'écologie agricole et/ou des systèmes d'exploitation, afin de promouvoir des politiques appropriées en matière de développement agricole et rural durable. Plusieurs organisations mettent au point des systèmes d'information permettant d'analyser, de manière intégrée, les aspects environnementaux et socio-économiques de ce concept mais ce, de façon fragmentaire et obscure. Il faudrait que les

/...

organismes, les ONG et les pays intéressés accélèrent ces travaux, et assurent une meilleure coordination. Il faudrait également aider sans tarder les pays à créer une base de données, à établir des indicateurs et à se doter de systèmes d'information sur le développement agricole et rural durable.

b) Révision des politiques économiques et sectorielles, pour vérifier si elles sont compatibles avec la promotion d'un développement agricole et rural durable et recours à des mesures d'incitation et à d'autres mesures appropriées pour favoriser l'adoption de pratiques agricoles viables et atteindre les autres objectifs du développement agricole et rural durable. Certains pays ont déjà commencé à procéder à une révision de leur politique générale dans le cadre de plans d'action nationaux pour l'environnement et d'initiatives analogues. Cependant, nombreux sont ceux qui ne l'ont pas encore fait et dont les politiques économiques et sectorielles ont souvent des objectifs et un impact très éloignés de ceux d'un développement agricole et rural durable. Il s'agit de mettre en place un plan directeur cohérent dans le cadre duquel des programmes et des projets pourront être lancés, qui seront conformes aux principaux objectifs du développement agricole et rural durable, tout en tenant compte de la situation particulière de chaque pays, et on pourra intégrer les facteurs d'environnement dans les prix du marché;

c) Accroissement du soutien à la recherche et au développement technologique aux fins d'une intensification durable de la production agricole par le renforcement des instituts de recherche nationaux, la création de réseaux coopératifs régionaux et l'octroi d'un appui accru au système du GCRAI. Les fonds alloués à la recherche agricole, notamment la recherche appliquée revêtant une importance stratégique, sont toujours insuffisants, bien qu'aient été mis en place des mécanismes de financement spécialisés, comme le GCRAI et ses centres internationaux de recherche agricole, dont le Service international de la recherche agricole nationale (SIRAN). La Commission du développement durable jugera peut-être bon d'appuyer la récente initiative prise par la Banque mondiale concernant le financement du Groupe consultatif et de recommander aux donateurs de fournir une aide plus importante, conforme aux impératifs de la promotion d'un développement agricole et rural durable;

d) Extension à un plus grand nombre de pays des programmes et projets exécutés par la FAO dans le domaine de la gestion durable des terrains et des eaux en agriculture, de la lutte intégrée contre les parasites et des systèmes intégrés de phytotrophie, en collaboration avec d'autres institutions telles que le PNUE, les centres du GCRAI, le PNUD, la Banque mondiale et diverses ONG. La stratégie pour un développement agricole et rural durable consiste à progresser dans plusieurs domaines d'activité bien définis. Certains des travaux entrepris dans ce cadre, qui sont appelés programmes d'action spéciaux par la FAO et sont exécutés en collaboration avec plusieurs autres institutions (organismes des Nations Unies, ONG, etc.), visent à mettre au point des méthodes, à formuler, financier et exécuter des projets et à analyser l'expérience acquise. La Commission du développement durable souhaitera peut-être appeler l'attention sur le programme-cadre de coopération intégrée pour un développement agricole et rural durable, et sur les programmes d'action spéciaux qui le composent, ce qui permettrait de faire le point sur les initiatives de divers partenaires du développement concernant un domaine d'activité précis en vue de la mise en oeuvre du développement agricole et rural durable;

e) Renforcement des initiatives prises aux niveaux national et international en vue de la conservation et de l'utilisation rationnelle des ressources zoogénétiques, ce qui permettrait ainsi de porter la coopération et le soutien internationaux à un niveau semblable à celui des initiatives en cours concernant les ressources phylogénétiques. Des progrès ont été réalisés récemment concernant la révision de l'Engagement international sur les ressources phylogénétiques, en vue de son harmonisation avec la Convention sur la diversité biologique, la définition de la notion de "droits des agriculteurs" et le lancement du processus préparatoire de la quatrième Conférence internationale technique sur les ressources phylogénétiques prévue en 1996. Les ressources zoogénétiques n'ont pas mobilisé l'attention de la communauté internationale de façon comparable ni enregistré des progrès analogues, malgré la publication d'une première Liste mondiale de surveillance des espèces menacées. Une stratégie mondiale de conservation des ressources zoogénétiques est en cours d'élaboration et l'on examine actuellement la possibilité d'élargir le mandat de la Commission des ressources phylogénétiques, afin d'inclure d'autres types de ressources génétiques. La Commission du développement durable souhaitera peut-être apporter son soutien à ces initiatives;

f) Promotion de la coopération internationale et des initiatives nationales aux fins de la production et de l'utilisation durables et écologiquement rationnelles de l'énergie par les communautés rurales et les agro-industries. La difficulté consiste à mettre au point une stratégie permettant de faciliter et d'accélérer le passage à une utilisation rationnelle, par les communautés rurales et les entités économiques installées dans divers cadres socio-économiques ruraux, d'un dosage approprié des différentes sources d'énergie classiques et renouvelables;

g) Analyse des incidences, pour la promotion d'un développement agricole et rural durable, de l'Acte final contenant les résultats des négociations commerciales multilatérales d'Uruguay¹⁴ aux niveaux national, régional et international, par le biais de la collaboration de la FAO avec la CNUCED et avec le futur Comité du commerce et de l'environnement de l'Organisation mondiale du commerce. Nombreux sont ceux qui craignent que la libéralisation du commerce des produits alimentaires et agricoles, résultant de la conclusion des négociations commerciales multilatérales d'Uruguay, ait des effets néfastes sur l'environnement et les petites exploitations agricoles, même si elle permet aux pays et aux agriculteurs d'exploiter les possibilités offertes concernant l'accès aux marchés. D'autres craignent également que les normes d'environnement soient unilatéralement abaissées afin de maintenir la compétitivité nationale sur les marchés des produits alimentaires et agricoles. Le but de l'analyse susvisée serait d'évaluer ces préoccupations, de déterminer les problèmes et de recommander des solutions;

h) Nécessité de s'assurer que les objectifs d'un développement agricole et rural durable sont poursuivis avec la pleine participation des ruraux et de leurs communautés et renforcement des capacités des collectivités locales, des ONG du secteur privé et des organisations rurales (associations d'agriculteurs, coopératives, organisations de travailleurs ruraux, groupes informels, associations communautaires, etc.) en matière de prise de décision et en ce qui concerne l'application de programmes de développement agricole et rural écologiquement rationnels et socialement justes. La participation implique la

démocratisation et la réduction effective des contraintes socio-culturelles, économiques et politiques entravant la formation, au niveau local, de groupes de divers types (populations autochtones, exploitants agricoles, femmes, jeunes ruraux, etc.). Les mécanismes mis en place pour favoriser ce processus dans les zones rurales devront être révisés par tous les organismes concernés (FAO, Fonds de développement des Nations Unies pour la femme (UNIFEM) et PNUD), ainsi que par les organismes gouvernementaux – locaux et nationaux – et les ONG. Il s'agirait de renforcer les mécanismes existants et d'en identifier de nouveaux, éventuellement dans le cadre du suivi périodique du Programme d'action de la Conférence mondiale sur la réforme agraire et le développement rural¹⁵ et du Plan d'action de la FAO concernant la participation populaire au développement rural¹⁶.

133. Si les mesures proposées ci-dessus sont approuvées par la Commission du développement durable, on pourra utiliser, pour leur mise en oeuvre en collaboration, les mécanismes de coopération mis en place par le maître d'oeuvre pour l'établissement du présent rapport. Le critère de base de cette coopération serait l'avantage institutionnel comparatif des différents partenaires.

Notes

¹ Rapport de la Conférence des Nations Unies sur l'environnement et le développement, Rio de Janeiro, 3-14 juin 1992, vol. I, Résolutions adoptées par la Conférence (publication des Nations Unies, numéro de vente : F.93.I.8 et rectificatif), résolution 1, annexe II.

² Rome, FAO, 1987 (C 87/27, juillet 1987).

³ Oxford et New York, Oxford University Press, 1987.

⁴ Conseil de la FAO, Rapport de la Conférence FAO/Pays-Bas sur l'agriculture et l'environnement (Rome, FAO, mai 1991), appendice A, première partie, sect. II (1).

⁵ Rome, FAO, 1993 (C 93/24, novembre 1993).

⁶ Le scénario présenté dans Agriculture : Horizon 2010 est un scénario positif (le plus probable) et non pas normatif (souhaitable).

⁷ Voir Programme des Nations Unies pour l'environnement, Convention sur la diversité biologique, (Centre d'activité du Programme pour le droit de l'environnement et les institutions compétentes en la matière), juin 1992.

⁸ Programme des Nations Unies pour l'environnement, 1987.

⁹ Rome, FAO, 1986 (M.R8130/3/5.86/1/3000).

¹⁰ Voir Documents officiels du Conseil économique et social, 1994, Supplément No 5 (E/1994/25 et Corr.1), par. 4.

¹¹ Ibid., chap. I, sect. B, projet de décision I.

¹² Plusieurs organes, notamment le Département de la coordination des politiques et du développement durable du Secrétariat de l'Organisation des Nations Unies, la FAO, la Division de statistique du Secrétariat de l'ONU, le PNUÉ, l'OMS, l'OCDE et quelques organisations non gouvernementales, travaillent à l'établissement d'une série d'indicateurs de durabilité, notamment ceux se rapportant au chapitre 14 d'Action 21, mais n'en sont encore qu'au stade préliminaire.

¹³ Il s'agit notamment de la Conférence des Nations Unies sur l'environnement et le développement et de la Conférence internationale sur la nutrition, tenues en 1992, et de la Conférence sur la population et le développement (1994). On mentionnera aussi les conférences plus anciennes que sont la Conférence mondiale de l'alimentation (1974) et la Conférence mondiale sur la réforme agraire et de développement rural (1979).

¹⁴ Instruments juridiques consacrant les résultats des négociations commerciales multilatérales d'Uruguay, établis à Marrakech le 15 avril 1994, vol. I.

¹⁵ Voir Rapport de la Conférence mondiale sur la réforme agraire et le développement rural, Rome, 12-20 juillet 1979 (WCARRD/REP); communiqué aux membres de l'Assemblée générale sous couvert d'une note du Secrétaire général (A/34/485).

¹⁶ Rome, FAO, 1992.
